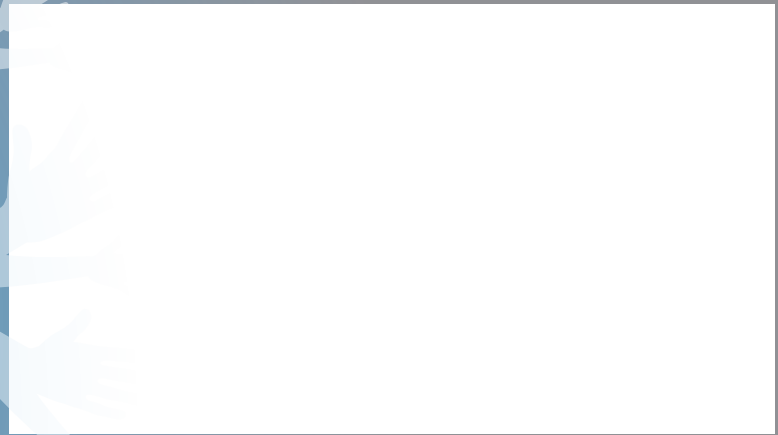


# Chaire de recherche Marcelle-Mallet

sur la **CULTURE PHILANTHROPIQUE**



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Chaire de recherche Marcelle-Mallet  
sur la culture philanthropique



La Villa des méandres :  
une réalisation collective

Annie Bilodeau

Cahier n° : EE1302

Cahier de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique

« **La Villa des méandres : une réalisation collective** »

**Annie Bilodeau**

Sous la direction d'Yvan Comeau, professeur titulaire, Université Laval

ISBN 978-2-924117-20-0 (version imprimée)

ISBN 978-2-924117-21-7 (version numérique)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2013

## Présentation de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique

La Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique poursuit une mission de production de connaissances originales sur la culture philanthropique, de diffusion de contenus d'érudition qui rendent compte de sa complexité et d'appui à la mise en pratique des résultats de la recherche pour la progression de la culture philanthropique.

La Chaire conçoit ainsi la culture philanthropique :

Les manifestations comportementales, intellectuelles et morales de même que les structures sociales par lesquelles des personnes donnent volontairement argent, biens ou temps, afin de contribuer au mieux-être de leurs semblables, de leur collectivité et plus généralement de l'humanité, et ce, sans contrepartie pleinement équivalente.

La culture philanthropique prend forme dans une diversité de lieux, de secteurs d'activités, de tâches et de significations portées par différents groupes sociaux. Considérant la variété de ces manifestations, la Chaire privilégie trois axes de recherche :

- les formes et pratiques actuelles de la culture philanthropique : les travaux de cet axe portent sur les actions récentes, innovantes et peu documentées de solidarité, notamment dans les domaines de l'alimentation et du logement. Les études réalisées permettront de décrire la culture philanthropique québécoise contemporaine et d'expliquer sa différenciation ;
- les transformations de la culture philanthropique : les activités de cet axe concernent les changements des pratiques touchant l'entraide, le bénévolat, l'engagement social et la libéralité financière. Les études contribueront à saisir l'influence des phénomènes sociétaux et des logiques d'acteurs qui reconstruisent l'inclinaison à donner pour le bien commun ;
- les interventions en faveur de la culture philanthropique : les travaux de cet axe identifient les principes à la base du succès des démarches éducatives, éducationnelles ou sociales de diffusion de la culture philanthropique, notamment auprès des populations défavorisées et des jeunes.

Les cahiers de recherche représentent un des moyens de diffusion des connaissances produites par la Chaire. Les cahiers de la collection « Études empiriques » rendent compte d'observations originales et systématiques faites par des chercheurs sur diverses manifestations de la culture philanthropique. Les cahiers de la collection « Théories et approches » font état des idées et des concepts permettant de comprendre et d'expliquer les différentes facettes de cette culture. Enfin, la collection « Interventions » expose différentes initiatives menées le plus souvent par des professionnels en vue de développer la disposition à la solidarité sociale.

En rappelant le nom de Marcelle Mallet, la Chaire rend hommage à une femme totalement engagée pour ses semblables et qui a fondé, en 1849, la congrégation des Sœurs de la Charité de Québec.

Yvan Comeau, professeur titulaire  
[yvan.comeau@svs.ulaval.ca](mailto:yvan.comeau@svs.ulaval.ca)  
[www.culturephilanthropique.ulaval.ca](http://www.culturephilanthropique.ulaval.ca)

## **Avant-propos**

Ce rapport de recherche décrit un projet de résidence pour les aînés soutenu par la communauté. Cette monographie sera suivie de plusieurs autres qui s'inscrivent dans la programmation scientifique 2011-2016 de la Chaire Marcelle-Mallet et plus précisément dans l'axe de recherche portant sur les pratiques récentes et innovantes de solidarité . Il est apparu essentiel de s'intéresser à ces pratiques dans le domaine du logement social pour les aînés, et ce, pour diverses raisons. Notamment, la qualité du logement représente un des déterminants de la santé et constitue un facteur d'insertion dans l'espace social. De plus, le vieillissement de la population et la perte d'autonomie qui s'ensuit posent la question de l'accès à un habitat sécuritaire pour un nombre croissant de personnes.

Ces initiatives collectives veulent particulièrement favoriser pour les aînés l'accessibilité financière au logement et la formation de liens sociaux, voire de liens intergénérationnels. Par ailleurs, il apparaît que ce type de projets contribue à développer la culture philanthropique du milieu. Mais ces projets atteignent-ils toujours les objectifs poursuivis ? Quels sont les facteurs de réussite ? S'agit-il d'une solution viable pour une société soucieuse d'offrir des conditions de vie adéquates pour toutes et tous ? Voilà autant de questions auxquelles veut répondre la série de monographies publiées sur ce sujet par la Chaire de recherche Marcelle-Mallet.

## **Présentation de l'auteure**

Annie Bilodeau est titulaire d'un doctorat en sciences de l'orientation portant sur l'étude des pratiques d'accompagnement novatrices présentes au sein d'un organisme d'économie solidaire. Chercheuse associée et professionnelle de recherche au Centre de recherche sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT), elle s'intéresse, dans le contexte des pratiques sociales et éducatives, à l'intervention et à ses effets, à la conduite du changement ainsi qu'au développement du pouvoir d'agir (DPA) des personnes et des collectivités. Annie Bilodeau est formatrice selon l'approche centrée sur le DPA.

## Tables des matières

Liste des tableaux .....	ix
Liste des illustrations.....	ix
Liste des sigles .....	x
Résumé .....	xi
Introduction .....	1
1. Analyse du contexte d'émergence .....	2
1.1. Présentation de la chronologie des événements .....	2
1.2. Étude du milieu.....	5
1.2.1. Caractéristiques historiques, topographiques et géographiques.....	5
1.2.2. Caractéristiques économiques du milieu .....	11
1.2.3. Caractéristiques démographiques .....	16
1.2.4. Caractéristiques sociales du milieu.....	21
1.3. Situation du logement et de l'habitat.....	28
1.3.1. Offre et demande de logement pour les aînés .....	28
1.3.2. Les acteurs concernés par le projet et les objectifs visés .....	30
1.4. Appréciation du capital social .....	31
1.4.1. Associations actives sur le territoire de Saint-Léon-de-Standon .....	31
1.4.2. Coopératives présentes sur le territoire de Bellechasse .....	32
1.4.3. Taux de participation aux élections.....	33
1.5. Compréhension du projet initial .....	33
1.6. Présentation du groupe des promoteurs .....	35
1.7. Les appuis reçus .....	35
1.7.1. Appuis marqués par la gratuité .....	35
1.7.2. Appuis pleinement rémunérés .....	37
1.8. Faits saillants de la période de démarrage.....	38
1.8.1. Un dénouement plutôt lent.....	38
1.8.2. Réaménagement du projet pour contenir les coûts.....	39
2. Présentation des acteurs .....	40
2.1. Description des acteurs à l'interne .....	40
2.1.1. Sur le plan de la gouvernance .....	40
2.1.2. Sur le plan opérationnel.....	41
2.2. Description du réseau .....	42
2.2.1. Au cœur de la municipalité .....	42
2.2.2. Dans le secteur de l'habitation, dans la région et au-delà.....	42



3. Dimension institutionnelle de l'initiative .....	44
3.1. Règles internes .....	44
3.1.1. Statut juridique.....	44
3.1.2. Règlements et politiques internes.....	44
3.1.3. Distribution formelle du pouvoir .....	46
3.1.4. Inclusion des acteurs endogènes opérationnels et des acteurs exogènes.....	47
3.1.5. Pouvoir informel et clivages.....	47
3.2. Règles externes et rapports avec les pouvoirs publics .....	47
3.2.1. Proximité avec le pouvoir municipal.....	47
3.2.2. Règles d'influence .....	48
4. Dimension organisationnelle de l'initiative.....	51
4.1. Profil organisationnel.....	51
4.1.1. Objectifs et priorités .....	51
4.1.2. Aspects stratégiques .....	51
4.1.3. Services fournis .....	51
4.1.4. Données financières.....	52
4.2. Processus organisationnels.....	53
4.2.1. Production des services.....	53
4.2.2. Organisation du travail.....	53
4.2.3. Formation des producteurs salariés et bénévoles.....	54
4.2.4. Consommation de services .....	54
5. Éléments de synthèse et de bilan .....	55
5.1. Sur le plan des réalisations .....	55
5.1.1. Les retombées de l'initiative .....	55
5.1.2. Les principales réalisations en regard des objectifs.....	56
5.1.3. Les facteurs d'influence .....	57
5.2. Sur le plan de l'économie sociale .....	58
5.2.1. Signes de dégénérescence .....	58
5.2.2. <i>Empowerment</i> .....	58
5.3. Sur le plan sociétal .....	59
5.3.1. Contribution au capital social.....	59
5.3.2. Création d'emplois.....	59
5.3.3. Exemplarité.....	59
5.3.4. Capacité d'historicité.....	59
5.4. Perspectives anticipées.....	60
Bibliographie .....	61

## Liste des tableaux

Tableau 1.1 : La CASLS en développement.....	2
Tableau 1.2 : La CASLS en action.....	4
Tableau 1.3 : Comparaison du revenu annuel des hommes de Saint-Léon-de-Standon avec celui des hommes de la MRC de Bellechasse et du Québec .....	15
Tableau 1.4 : Comparaison du revenu annuel des femmes de Saint-Léon-de-Standon avec celui des femmes de la MRC de Bellechasse et du Québec.....	15
Tableau 1.5 : Comparaison des sources de revenus des résidents de Saint-Léon-de-Standon avec celles des résidents de la MRC de Bellechasse et du Québec .....	16
Tableau 1.6 : Comparaison de la structure d'âge de Saint-Léon-de-Standon avec celles de la MRC de Bellechasse et du Québec (2011).....	17
Tableau 1.7 : Comparaison de la composition des familles de Saint-Léon-de-Standon avec celle des familles de la Chaudière-Appalaches et du Québec (2011). .....	18
Tableau 1.8 : Comparaison du nombre de personnes dans les familles de Saint-Léon-de-Standon, de la Chaudière-Appalaches et du Québec (2011) .....	19
Tableau 1.9 : Comparaison des types de couple dans les familles de Saint-Léon-de-Standon avec ceux de la Chaudière-Appalaches et du Québec (2011) .....	19
Tableau 1.10 : Comparaison du nombre d'enfants et de leur âge dans les familles de Saint-Léon-de-Standon, de la Chaudière-Appalaches et du Québec (2011).....	20
Tableau 1.11 : Comparaison des périodes de construction des logements à Saint-Léon-de-Standon, dans la MRC de Bellechasse et au Québec .....	21
Tableau 1.12 : Comparaison de l'aide à l'habitation entre la MRC de Bellechasse, la Chaudière-Appalaches et le Québec (1998 à 2003) .....	23
Tableau 1.13 : Indicateurs de défavorisation des populations de Saint-Léon-de-Standon, de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec .....	26
Tableau 1.14 : Appuis financiers au projet de logement social marqués par le don .....	36
Tableau 3.1 : Membres du conseil d'administration provisoire et du conseil d'administration officiel de la CASLS .....	46
Tableau 3.2 : Exemples des coûts pour la location mensuelle d'un logement de 3 pièces et demie.....	49

## Liste des illustrations

La Chaudière-Appalaches.....	7
La MRC de Bellechasse et ses municipalités.....	8
Saint-Léon-de-Standon .....	10
Les armoiries de Saint-Léon-de-Standon .....	10

## Liste des sigles

BDC	Base de données sur les collectivités
CASLS	Corporation des aînés de Saint-Léon-de-Standon
CID/BDC	Community Information Database / Base de données sur les collectivités
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CSN	Confédération des syndicats nationaux
FROHQC	Fédération régionale des OBNL en habitation de Québec– Chaudière-Appalaches
GRTH	Groupe de ressources techniques
INRS	Institut national de la recherche scientifique
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
PIB	Produit intérieur brut
RPA	Résidence pour aînés
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SHQ	Société d'habitation du Québec

## Résumé

La Corporation des aînés de Saint-Léon-de-Standon (CASLS) et sa réalisation la Villa des méandres constituent en 2012, dans la catégorie résidences pour personnes âgées, l'un des cinq organismes sans but lucratif (OBNL) situés sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse, dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

Saint-Léon-de-Standon est une petite municipalité en décroissance qui compte 1 128 habitants. Avec la faible scolarisation de sa population, son nombre plus élevé de familles monoparentales, son taux de chômage plus haut et ses revenus plus faibles qu'ailleurs dans la MRC, Saint-Léon-de-Standon constitue la deuxième municipalité la plus défavorisée de Bellechasse. C'est pourtant dans ce milieu dévitalisé que les huit instigateurs ont choisi de fonder la CASLS qui construira la Villa des méandres. Ces gens attachés à leur municipalité ont à cœur d'améliorer les conditions de vie de leurs aînés. Ils ont donc voulu proposer à ces derniers des services adaptés à leurs besoins et éviter leur exil forcé, faute de ressources nécessaires. Étonnamment, c'est aussi dans ce milieu que les instigateurs ont recueilli auprès de la population, en moins d'un mois et demi, la somme manquante à la concrétisation du projet, soit 70 000 \$.

Quatre ans après sa fondation en 2008, la CASLS ouvre enfin les portes de la résidence. L'année 2012-2013 marque ainsi la première année d'exploitation de la Villa des Méandres.

La présente monographie rapporte l'histoire de la CASLS et de la résidence, permettant ainsi de mieux les faire connaître. Elle traite du contexte d'émergence du projet, des acteurs ayant influencé son parcours, de ses dimensions institutionnelle et organisationnelle, de ses réalisations et de ses perspectives d'avenir.

## Introduction

Selon l'article 346.0.1 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), une résidence pour aînés (RPA) se définit comme « tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs <sup>1</sup> ».

Cette monographie porte sur une résidence pour aînés située sur le territoire de Bellechasse, et plus précisément à Saint-Léon-de-Standon, qui propose des logements permanents aux personnes âgées en légère perte d'autonomie. Le *Guide de collecte et de catégorisation des données* (Comeau, 2012) ainsi que la monographie décrivant la Coopérative de développement régional Centre-du-Québec/Mauricie (Martin-Caron, 2011) ont servi d'assises pour structurer le texte. Le contenu de la présente monographie est tiré de plusieurs sources de données, de cinq entrevues individuelles, de quelques échanges informels et de notes d'observation consignées lorsque la chercheuse a visité la résidence à deux reprises.

Une partie des documents qui ont servi à la recherche font partie des archives, peu nombreuses et non classées, de la Corporation des aînés de Saint-Léon-de-Standon (CASLS). On trouve parmi ces documents des coupures de journaux ayant trait à la CASLS, des articles de revues portant sur des questions budgétaires, des procès-verbaux, des contrats de partenariat, la description du projet de 21 logements, des lettres et des courriels échangés, des résolutions adoptées par le conseil d'administration, les lettres patentes, des bulletins mensuels *Le Standonnien* ainsi que les règlements et politiques régissant la Corporation. Aucun de ces écrits n'a trait aux états financiers, à l'exception d'un courriel traitant d'une situation problématique. Une autre partie des documents consultés, plus officiels, nous a été fournie par le Groupe de ressources techniques (GRT) Habitation Lévy (situé dans la ville de Lévis), qui accompagne les instigateurs depuis les débuts du projet (par exemple pour la convention d'exploitation entre la CASLS et la Société d'habitation du Québec [SHQ]).

La recherche documentaire a été complétée par les entrevues. Les personnes rencontrées ont aidé la chercheuse à approfondir l'étude de l'initiative de logement social et à situer celle-ci dans son contexte. De courts entretiens téléphoniques et des échanges permettant de confirmer certaines données ont aussi eu lieu.

Les deux visites de la chercheuse lui ont fourni des informations complémentaires au sujet du milieu, rendant la CASLS et son environnement plus concrets.

La monographie est organisée en cinq parties. La première traite du contexte d'émergence ; la deuxième des acteurs ; la troisième de la dimension institutionnelle de la Corporation ; la quatrième de sa dimension organisationnelle ; la cinquième, enfin, dresse la synthèse et le bilan des éléments observés.

---

<sup>1</sup> *Loi sur les services de santé et services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2).

## 1. Analyse du contexte d'émergence

L'analyse du contexte d'émergence du projet de logement social soutenu par la communauté porte sur 1) la présentation de la chronologie des étapes de sa mise sur pied, 2) la compréhension du milieu, 3) la compréhension de la situation du logement, 4) la compréhension du projet initial et 5) la description des appuis reçus et l'étude de la période de démarrage.

### 1.1. Présentation de la chronologie des événements

La chronologie des événements offre des repères précis dans l'histoire de l'initiative de logement. Elle repose sur l'interprétation d'informations tirées de différentes sources (entretiens, procès-verbaux, documents servant à présenter le projet, lettres échangées, lettres patentes, etc.).

L'histoire du projet s'échelonne sur quatre ans, de son élaboration en 2008 jusqu'à l'exploitation de la résidence en 2012. Puisque la résidence accueille des usagers depuis neuf mois seulement, la chronologie des événements marquants du développement de la CASLS concerne essentiellement sa période de démarrage.

La mise sur pied de l'initiative s'explique essentiellement par deux phases. La première se déroule de septembre 2008 à février 2011. Le tableau suivant en rappelle les principaux épisodes.

Tableau 1.1 : La CASLS en développement

Date ou période	Épisodes marquants
Janvier – février 2008	Formation du groupe des instigateurs.
Mars 2008	Premier contact entre le GRT Habitation Lévy et les instigateurs.
21 mai 2008	Réunion du premier conseil d'administration. Nomination d'un président, d'un vice-président et d'une secrétaire du conseil d'administration. Élaboration du cadre législatif du comité.
Mai 2008 – avril 2009	Préparation de l'enregistrement de l'organisme, signature des formulaires d'intentions, choix de la formule OBNL, décision de construire 21 logements, choix de la répartition des appartements (3 ½, 4 ½ et studio), décision de participer au programme Supplément au loyer. Période servant aussi à faire connaître la CASLS.
Novembre 2009	Enregistrement de la CASLS à titre d'organisme de bienfaisance.
22 avril 2009	Enregistrement juridique de la Corporation en tant que personne morale (obtention des lettres patentes).
Fin avril 2009 – novembre 2010	Période au cours de laquelle les instigateurs retiennent les services d'un architecte, organisent une réunion publique d'information pour présenter la CASLS et lancent des appels d'offres.
Novembre 2010	Assemblée publique pour expliquer à la population la problématique liée aux coûts trop élevés des soumissionnaires.
Mi-novembre – fin décembre 2010	Lancement de la campagne de financement auprès des Standonniens.
Décembre 2010	Signature du contrat de construction avec l'entrepreneur.

Cette première phase est consacrée à la constitution de la CASLS et à l'élaboration du projet de résidence. Elle débute par l'invitation adressée par le maire et les membres du conseil municipal à toutes les personnes impliquées dans les organismes communautaires de Saint-Léon-de-Standon. Le maire et son équipe cherchent à créer un partenariat afin d'agir sur la problématique liée à la décroissance de la municipalité, attribuable en grande partie à l'exode à la fois de ses jeunes et de ses aînés <sup>1</sup>. Des personnes du milieu, notamment du Club de l'Âge d'or, de la Fabrique, du Cercle de Fermières et des Chevaliers de Colomb, sont présentes à cette réunion. À titre de représentantes de ces organismes, elles acceptent de s'unir à l'équipe du maire pour dynamiser le milieu. La stratégie retenue vise l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. L'ensemble de ces acteurs formant une nouvelle alliance sont à la fois les instigateurs de la CASLS et les membres du conseil d'administration provisoire. Ces personnes prennent l'habitude de se réunir une fois par mois pour préparer, planifier et orchestrer les différentes étapes du projet dont l'enregistrement juridique a lieu un peu plus d'un an après leur première rencontre.

L'une des contributions majeures jalonnant l'histoire de la CASLS est l'argent recueilli dans la communauté, tant par l'importance de la somme que par la vitesse à laquelle celle-ci a été réunie (70 000 \$ manquants récoltés en moins d'un mois et demi <sup>2</sup>). Ce montant servira à résoudre une difficulté importante à laquelle les instigateurs doivent faire face. En effet, à la suite du lancement des appels d'offres, ces derniers ont une mauvaise surprise : les coûts de la résidence estimés par les entrepreneurs soumissionnaires dépassent ceux qu'ont prévus les instigateurs du projet. Le maire et son équipe décident alors de lancer une campagne de financement auprès de la population pour recueillir des dons. Précisons ici que les instigateurs se distinguent de la masse des gens par leur engagement soutenu dans la communauté standonnienne, qui adhère facilement à la cause des aînés. De la mi-novembre à la fin décembre 2010, la campagne atteint son objectif. L'entièreté de la somme provient d'environ 140 dons déductibles d'impôt, pour une moyenne de 500 \$ par donateur. Grâce à la contribution de la population, le financement du projet est bouclé.

La deuxième phase, qui se déroule d'avril 2011 à novembre 2012, est marquée par les événements rapportés au tableau 1.2.

---

<sup>1</sup> En entretien, le maire explique son « plan de match » à la suite de la réalisation de la CASLS : « On s'est occupés de nos vieux, maintenant c'est au tour de nos jeunes. » Il a d'ailleurs obtenu une subvention de 800 000 \$ pour la réalisation de son futur projet.

<sup>2</sup> Deux instigateurs ont joué un rôle clé dans la collecte des fonds. Ils connaissent plusieurs citoyens. Ils sont très persévérants, caractéristique qui leur vaut le surnom des « entêtés du cœur ».

Tableau 1.2 : La CASLS en action

Date ou période	Événement marquant
Janvier – décembre 2011	Préparation du chantier (par exemple, plan d’implantation), élaboration du comité de chantier, signature du plan cadastral. Exécution des travaux de construction : première pelletée de terre, solage, aménagement des logements, etc. Gestion de différentes difficultés d’ordre technique (par exemple : stationnement, conteneur à déchets, ventilation, assurances, etc.).
Août 2011	Signature de déclaration d’organisme de bienfaisance.
Décembre 2011	Organisation des premières portes ouvertes.
1 <sup>er</sup> février 2012	Ouverture officielle de la résidence, accueil des premiers résidents, embauche du premier salarié, arrivée de M. Bernard Lauzier.
Mai 2012	Terrassement de la résidence.
Novembre 2012	Toujours pas de nom officiel pour la résidence.
Novembre 2012 – maintenant	Décoration du hall d’entrée et de la salle à manger commune.
28 novembre 2012	Première assemblée générale de la CASLS. Formation et entrée en fonction du conseil d’administration officiel. Adoption officielle des règlements et politiques. Baptême de la résidence : elle s’appellera la <i>Villa des Méandres</i> .

Cette phase se caractérise par un des résultats concrets qui donnent corps à la phase précédente : la mise en chantier.

En février 2012, le premier salarié est embauché. Il s’agit du concierge. Un autre acteur important, cette fois-ci bénévole, fait aussi son entrée au même moment : c’est monsieur Bernard Lauzier (voir la partie 2.1 portant sur la description des acteurs à l’interne).

Bien que la résidence ait été prête pour accueillir ses premiers occupants en février 2012, elle n’a pas encore été officiellement nommée. Son nom provisoire est, à la mi-novembre de la même année, « La résidence des Méandres ». Les lieux ne sont pas encore décorés non plus et la couleur des murs est uniforme. Au moment de la visite de la chercheuse en novembre 2012, la décoratrice, une membre du comité d’administration et une résidente sont réunies pour décider des teintes à utiliser pour peindre le hall d’entrée et la salle à manger, du tissu qui sera employé pour la confection de rideaux, de la disposition des plantes, etc. Ces travaux peuvent se faire grâce à une subvention obtenue un peu plus tôt (automne 2012).

Comme on le voit, le projet de logement social en est à ses débuts, avec l’accueil récent des premiers résidents. En outre, le conseil d’administration provisoire vient tout juste d’être remplacé par le conseil officiel (décembre 2012).



## 1.2. Étude du milieu

L'étude du milieu permet de saisir le contexte dans lequel se développe le projet de logement social soutenu par la communauté. Cette mise en perspective comprend, d'une part, l'analyse de ses principaux éléments géographiques et historiques. D'autre part, le milieu est décrit à l'aide de données portant sur les plans économique, démographique et social. Descriptives, évolutives et comparatives, ces données sont notamment issues des rapports de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), d'Emploi-Québec et de la base de données sur les collectivités (BDC) de Statistique Canada.

### 1.2.1. Caractéristiques historiques, topographiques et géographiques

Dans cette partie, notre propos porte sur les caractéristiques historiques, topographiques et géographiques du territoire. Nous considérons d'abord l'unité la plus grande qu'est la région, puis nous focalisons notre attention sur la MRC et la municipalité.

#### 1.2.1.1. La Chaudière-Appalaches

La CASLS se trouve sur le territoire de la région administrative de la Chaudière-Appalaches. L'histoire de la région <sup>1</sup> remonte à 8 000, peut-être même à 9 000 ans. Elle a débuté avec l'arrivée des Amérindiens, les premiers à occuper la région et qui concentraient leurs activités au carrefour du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Chaudière.

De 1636 à 1662, cinq seigneuries sont concédées le long du fleuve, un territoire demeuré presque inoccupé étant donné l'insécurité résultant des guerres iroquoises. De 1672 à 1677, d'autres seigneuries sont accordées, ce qui complète les concessions sur le littoral. Un peu plus tard, sept autres seigneuries seront attribuées dans l'arrière-pays de Lotbinière et de la Beauce. Ces concessions permettent aux cultivateurs-pêcheurs d'assurer une économie de subsistance.

En 1759, au moment de la Conquête, Wolfe et son armée située à Lévis bombardent Québec, pendant que sur la Côte-du-Sud et dans Lotbinière plus de mille bâtiments sont incendiés. La reconstruction est longue et ardue en raison des rigueurs du climat et de la topographie montagneuse de la région.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre se voit obligée, par le blocus continental de Napoléon, de s'approvisionner en bois au Canada. Le commerce du bois stimule le développement économique de la Chaudière-Appalaches. Ce développement s'accompagne d'une forte croissance démographique et d'une importante immigration irlandaise. Des cantons sont ouverts. Les régions de la Beauce et de l'Amiante se développent.

Les années 1850 à 1878 sont marquées par une nouvelle période de croissance reposant sur les chemins de fer, les fonderies et la construction navale. Cette période connaît une

---

<sup>1</sup> Cette section de l'histoire de la Chaudière-Appalaches s'inspire des informations fournies par le site du gouvernement du Québec et consulté en 2012 : *Chaudière-Appalaches – Histoire de la région*. En ligne : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1346>.

recrudescence démographique si forte que l'espace vient à manquer dans les cantons et les seigneuries. Les habitants de la Beauce émigrent alors temporairement au Maine, mais les proportions que prend l'émigration québécoise vers la Nouvelle-Angleterre deviennent bientôt préoccupantes.

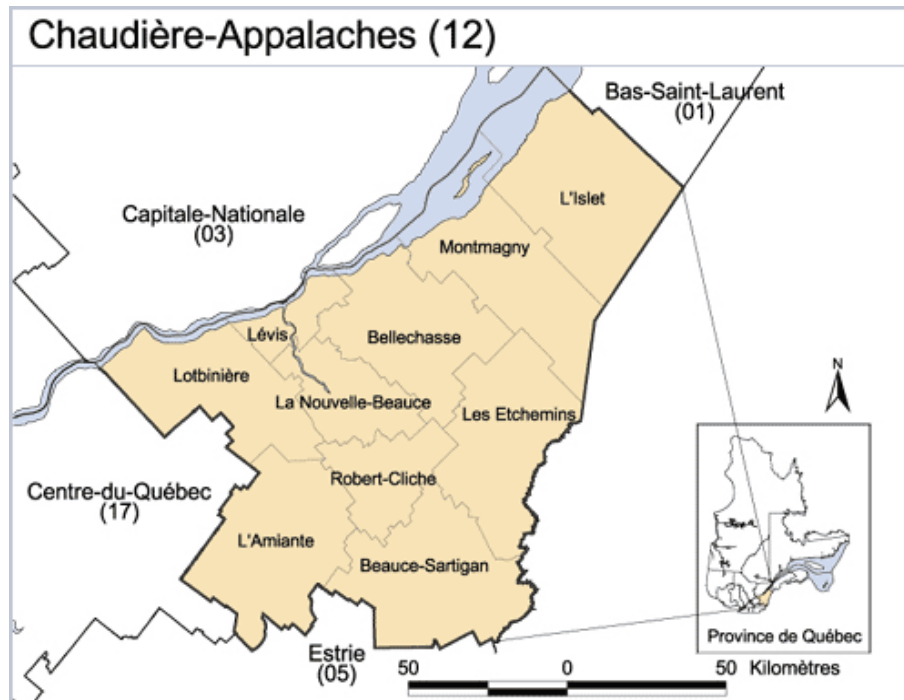
De 1875-1895, le Québec est atteint par la dépression, qui épargne toutefois quelque peu la Chaudière-Appalaches. De 1896 à 1929, la Chaudière-Appalaches vit de grands progrès technologiques (électricité, automobile, cinéma et téléphone). Les ressources hydroélectriques, cependant, demeurent rares. Bien des événements marqueront l'avenir de la région et du Québec. Alphonse Desjardins, par exemple, fonde à Lévis la première caisse populaire en 1900. L'activité ferroviaire se déplace de Lévis vers Charny et l'ouverture du pont du Québec en 1917 affaiblit davantage Lévis. Comme c'est le cas ailleurs au Québec, le clergé contrôle la plupart des institutions de l'époque et contribue à faire progresser l'éducation.

La région se modernise de 1930 à 1960. Dans la Beauce, à Lévis et à Montmagny, des industries voient le jour. Le mouvement de colonisation au sud du territoire est accentué par la crise économique des années 1930, malgré un début d'industrialisation de l'agriculture.

À partir de 1960, l'étalement urbain progresse dans la région, mais surtout à Lévis, et la municipalité devient un centre de services. L'accélération du développement domiciliaire est favorisée par l'ouverture du pont Laporte, qui permet à bien des travailleurs de la Rive-Nord d'étendre la banlieue sur l'autre rive. En 2000, la réforme Harel à l'origine des fusions municipales favorise la constitution de pôles urbains forts, de plus en plus aptes à soutenir les activités culturelles locales. Les réseaux de bibliothèques, les institutions muséales et les salles de spectacles se consolident. L'industrie touristique prend de l'ampleur.

La région administrative de la Chaudière-Appalaches est ainsi désignée en 1987. Elle est délimitée par les régions de la Capitale-Nationale (au nord-ouest), du Centre-du-Québec (à l'ouest) et de l'Estrie (au sud), par la région du Bas-Saint-Laurent (au nord-est) et par la frontière états-unienne (à l'est) :

## La Chaudière-Appalaches



Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec, 2010.

Le territoire de la Chaudière-Appalaches couvre 15 070 km<sup>2</sup>, soit 1,2 % de la superficie de l'ensemble du territoire de la province de Québec en 2009 (Développement économique Canada, 2010). La région est plus rurale qu'urbaine : 49,0 % de ses ménages vivent dans de grandes agglomérations, alors que c'est le cas pour 79,6 % des ménages de l'ensemble du Québec (SHQ, 2005).

La densité de la population est de 27,2 hab./km<sup>2</sup> (Statistique Canada, 2012b). Avec ses 403 011 habitants en 2009, la Chaudière-Appalaches représente 5,1 % des ménages québécois (Développement économique Canada, 2010). Elle occupe le 6<sup>e</sup> rang pour ce qui est de la taille de sa population (ISQ, 2012). La Chaudière-Appalaches se divise en 10 MRC et elle comprend 136 municipalités. C'est dans une MRC du centre que se situe l'initiative qui nous intéresse ici.

### **1.2.1.2. Bellechasse**

Avec ses 33 330 habitants en 2006, Bellechasse représente 8,5 % des ménages de la Chaudière-Appalaches (Emploi-Québec, 2011a et 2011b). Totalisant une superficie de 1 754 km<sup>2</sup> et caractérisé par une densité de population de 20,2 hab./km<sup>2</sup> en 2011 (Statistique Canada, 2012b), le territoire de Bellechasse est essentiellement rural. Circonscrit par les MRC de Montmagny (à l'est), Les Etchemins (au sud-est), La Nouvelle-Beauce (au sud) et la ville de Lévis (à l'ouest), ce territoire regroupe 20 municipalités.

## La MRC de Bellechasse et ses municipalités



Source : Site internet de la Société historique de Bellechasse, consulté en novembre 2012.

Aucune agglomération ne possède le statut de ville dans la MRC de Bellechasse ; c'est dire qu'aucune localité ne compte plus de 5 000 habitants. Il faut toutefois noter qu'en 2006 les municipalités de Saint-Henri (4 094 habitants), de Saint-Anselme (3 220 habitants) et de Sainte-Claire (3 097 habitants) regroupaient à elles seules 30,0 % de la population bellechassoise (Centre local de développement de la MRC de Bellechasse, 2010).

Sans entrer dans tous les détails historiques, disons que la MRC de Bellechasse a connu des événements semblables à celui de l'ensemble de la région. La progression de son peuplement est caractéristique d'un territoire situé près de l'estuaire du Saint-Laurent et la force de son économie est liée aux ressources naturelles (Saint-Arnaud, Hébert et Lamonde, 2007).

### **1.2.1.3. Saint-Léon-de-Standon**

Municipalité la plus au sud de la MRC, Saint-Léon-de-Standon couvre une superficie de 137,06 km<sup>2</sup> et affiche une densité de population de 8,2 hab./km<sup>2</sup> (Statistique Canada, 2012a).

L'histoire de cette municipalité débute en 1831, date à laquelle le canton se voit attribuer le toponyme « Standon » qui, à la même époque, est aussi porté par un hameau d'East-Frampton (Saint-Arnaud, Hébert et Lamonde, 2007 ; Lamonde, 2008). Standon rappelle une ville de l'Angleterre, dans le Hertfordshire, d'où sont venus les premiers colons du canton, arrivés au Canada au début du 19<sup>e</sup> siècle (*La Mémoire du Québec*, 2012). En 1872, Saint-Léon-de-Standon devient paroisse, puis, deux ans plus tard, municipalité (MRC de Bellechasse, 2012).

En 1871, au moment de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Léon-de-Standon, on veut se souvenir de l'abbé Louis-François-Léon Rousseau (1831-1898). Premier curé de Saint-Malachie (1857-1867), Louis-François-Léon Rousseau apporte son aide lors de la fondation de la paroisse, composée des parties des cantons de Standon, Cranbourne, Frampton et Buckland. Frampton est colonisée par les frères Gilbert et William Henderson. Le village s'étend cependant dans la partie basse de Saint-Léon-de-Standon, le long de la rivière Etchemin. Le hameau du Chemin-Neuf et celui du Ruisseau-à-l'Eau-Chaude sont compris dans le territoire.

Standon se peuple dans les années 1850. On y compte alors sept familles, dont voici quelques noms : Joseph Plante, Michaël Ronney, Michaël Kany, Michaël Lalley, Anthony Camber. En majorité de souche irlandaise, les habitants construisent à cette époque une chapelle, ce qui permet de créer la mission de Saint-Léon-de-Standon ; de 1823-1871, cette mission est rattachée au territoire de Saint-Malachie. Un peu après 1878, les Standonnien érigent une plus grande église, un temple qui est victime des flammes en 1922 et reconstruit entre 1923 et 1925. Concernant les dévotions populaires, la paroisse possède, dans les années 1930, six croix de chemin. Les calvaires Conrad Bisson et Pierre Bisson, que l'on trouve dans le rang Saint-Jean-Baptiste et sur la route 53, sont aujourd'hui encore bien connus.

L'instruction a été longtemps assurée par les petites écoles de rang. Au cours des années 1930, il y en a une dizaine, sans compter le couvent que les religieuses dirigent.

Pour survivre, les Standonnien comptent à la fois sur l'agriculture, le travail en forêt et l'acériculture. La progression de l'industrie laitière entraîne l'entrée en activité de cinq fromageries au début des années 1900. Trente ans plus tard, il ne restera de cette industrie florissante qu'une fromagerie et une beurrerie. Au même moment, Saint-Léon-de-Standon connaît tout de même une croissance économique intéressante, grâce à une scierie combinée à une carderie et à une moulange, à deux autres scieries comprenant une moulange chacune, à une petite usine de boîtes à fromage et à une fabrique de manches à balai (Lamonde, 2008). Une partie de la population de Saint-Léon est également occupée par la drave, pratiquée sur la rivière Etchemin.

En ce qui concerne sa topographie, le territoire standonnien est arrosé par la rivière Etchemin et par quelques petits lacs. Il est aussi caractérisé par de nombreux vallons et par le mont Original, dont l'altitude s'élève à 625 mètres (Saint-Arnaud, Hébert et Lamonde, 2007). La prédominance de ces traits physiques est d'ailleurs rappelée par le nom Standon qui fait référence à « *stony dun* », expression signifiant « colline rocheuse » (*La Mémoire du Québec*, 2012). Les hauteurs des sommets de Saint-Léon-de-Standon, ses paysages grandioses, ses vues magnifiques sur la rivière Etchemin et sur les fermes parsemant les vallons valent à la municipalité d'être surnommée « la petite Suisse » (MRC de Bellechasse, 2012).

## Saint-Léon-de-Standon



Photo : Line Carrier (<http://st-leon-de-standon.jimdo.com>)

Les armoiries de Saint-Léon-de-Standon témoignent fidèlement du passé et de la topographie de la municipalité (voir à ce sujet <http://st-leon-de-standon.jimdo.com/la-municipalité/armoiries/>). L'écu écartelé, de forme française, est composé de quatre cantons qui rappellent un aspect de l'histoire.

## Armoiries de Saint-Léon-de-Standon



Source : Municipalité de Saint-Léon-de-Standon, *Armoiries*. En ligne : [st-leon-de-standon.jimdo.com/la-municipalité/armoiries/](http://st-leon-de-standon.jimdo.com/la-municipalité/armoiries/).

Le canton dans le coin supérieur gauche illustre le milieu de vie. On y voit la rivière Etchemin, ainsi que ses nombreux méandres, qui traverse le territoire de Saint-Léon-de-Standon. On y trouve aussi la croix lumineuse du mont Orignal, signe de la foi chrétienne qui a longtemps été source d'inspiration pour les défricheurs et les habitants de la municipalité.

Le canton supérieur droit parle des habitants. Son fond or symbolise la paix. Les petits trèfles verts à quatre feuilles et la fleur de lys mettent l'accent sur le travail de défrichement qu'ont effectué les colons francophones et les immigrants irlandais. La fleur de lys, plus grosse que les trèfles, indique que les colons d'origine française se sont davantage illustrés que les colons irlandais. La poignée de main fraternelle symbolise l'excellente cohabitation des deux groupes. Elle marque également l'amitié, le partage et l'entraide qui ont permis à la communauté d'assurer sa survie.

Le canton inférieur gauche a trait au caractère des habitants. La charrue, posée sur un champ labouré, emprunte au logo du centenaire de 1972 : « Cent ans d'un fier labeur ». On souligne ainsi l'audace, le courage et la ténacité dont les pionniers ont dû faire preuve pour défricher et cultiver les terres en région montagnaise.

Le canton situé en bas à droite témoigne de la prospérité. Les tiges de blé d'or sur fond vert évoquent l'importance de l'agriculture, qui a longtemps été l'activité principale de la paroisse, la source d'une prospérité durable et la fierté des habitants de Saint-Léon.

La devise « Bien servir » rappelle que la paroisse a bien servi la société québécoise en donnant au comté de Dorchester quelques députés et à la province, un lieutenant-gouverneur. Sur le plan social, Saint-Léon-de-Standon a été parmi les premières municipalités à voir s'y installer une caisse populaire, favorisant ainsi les moins bien nantis. La devise exhorte d'ailleurs tous les habitants à s'entraider et à s'engager communautairement.

La banderole bleue où est inscrit Saint-Léon-de-Standon montre que la paroisse entretient des liens étroits avec les cantons adjacents de Frampton et de Cranbourne, bien qu'elle appartienne et contribue au canton territorial de Standon.

### **1.2.2. Caractéristiques économiques du milieu**

À l'étude des caractéristiques historiques, topographiques et géographiques s'ajoute celle portant sur les caractéristiques économiques du milieu.

#### ***Fondements de l'économie liés aux ressources naturelles***

L'économie de la Chaudière-Appalaches se fonde sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles : une agriculture dominante, une importante activité forestière et des industries de fabrication de nombreux produits. La robotique et l'agrotechnologie sont des secteurs de pointe en émergence (Société d'habitation du Québec, 2005).

#### ***Produit intérieur brut (PIB) plutôt faible***

En 2008, le PIB au prix de base (en dollars courants) s'élève à 12,589 M\$ dans la région de la Chaudière-Appalaches, ce qui représente 4,4 % du PIB de la province (283 217 M\$). Le

PIB par emploi s'élève à 70 198 \$ en 2006 pour la région, comparativement à 77 678 \$ pour la province, ce qui laisse à penser que la productivité de la Chaudière-Appalaches est inférieure à celle de l'ensemble du Québec (Développement économique Canada, 2010).

### ***Entrepreneurs dans l'âme***

En matière d'entrepreneuriat, la Chaudière-Appalaches est une région exemplaire. Elle compte, en 2009, 42,7 PME<sup>1</sup> pour 1 000 habitants, comparativement à 37,6 PME pour 1 000 habitants au Québec la même année. Sur ce plan, elle occupe le 5<sup>e</sup> rang parmi les 16 régions québécoises (Développement économique Canada, 2010). C'est sans doute pour cette raison que la Chaudière-Appalaches est surnommée « le royaume de la PME » (Société d'habitation du Québec, 2005 : 2).

Dans la MRC de Bellechasse, 15,5 % de la population est propriétaire d'une entreprise, un résultat dépassant de 6,6 points de pourcentage celui de l'ensemble du Québec (CLD de la MRC de Bellechasse, 2012). Les Bellechassois perçoivent positivement l'entrepreneuriat. La population estime que 93,3 % des gens en affaires réussissent ; les entrepreneurs sont vus comme des créateurs d'emploi par 87,0 % de la population ; l'entrepreneuriat est un choix de carrière à 81,8 %. Malgré ces signes positifs, la population estime que des défis demeurent à relever, notamment en ce qui a trait à la forte proportion de propriétaires d'entreprise, laquelle se répercute sur le nombre de fermetures. La proportion de fermetures est plus élevée dans Bellechasse qu'au Québec, par 3,6 points de pourcentage (CLD de la MRC de Bellechasse, 2012).

L'intérêt pour l'entrepreneuriat apparaît aussi dans le plus fort pourcentage de travailleurs autonomes dans Bellechasse, notamment à Saint-Léon-de-Standon, et ce, depuis 1996. Par exemple, si l'on compare Saint-Léon-de-Standon avec l'ensemble de la province, ce pourcentage est plus élevé de 12,2 % en 1996, de 3,1 % en 2001 et de 4,6 % en 2006 (CID/BDC, 2012).

### ***Secteur d'activité privilégié : la fabrication***

En 2001, la population active standonnienne travaillait surtout dans le secteur de la fabrication (30,9 %) et dans le secteur primaire, c'est-à-dire l'agriculture, forêt, pêche et chasse (21,8 %).

En 2006, la population active se retrouve encore principalement dans le secteur de la fabrication, mais en plus faible proportion qu'en 2001 (25,6 %). Par ailleurs, elle délaisse l'agriculture forestière, la pêche et la chasse (- 13,3 %) pour s'intéresser davantage au commerce de détail (+ 8,4 %) et à la construction (+ 6,7 %). Ce mouvement dans les secteurs d'activité se fait également sentir dans la MRC et dans la province.

Le portrait de la population active selon les secteurs d'activité ressemble à certains égards à celui de la population bellechassoise. En 2006, à Saint-Léon-de-Standon, les deux domaines de travail où l'on trouve la plus grande part de la population active sont ceux de la fabrication (26,1 %) et des services aux consommateurs (23,5 %). Dans Bellechasse, la préférence des travailleurs va aussi au domaine de la fabrication, et ce, dans une proportion très semblable (25,7 %). Par contre, leur second choix ne porte pas, comme pour les Standonnien, sur les services aux consommateurs (18,9 %), mais plutôt sur les services aux producteurs (23,5 %).

---

<sup>1</sup> Entreprises de moins de 200 employés.



Lorsque l'on compare le portrait de la population standonnienne active avec celui de l'ensemble du Québec, on remarque des particularités. Ainsi, la population active québécoise ne travaille pas en premier lieu dans le domaine de la fabrication, mais plutôt dans celui des services destinés aux producteurs (27,7 %) et aux consommateurs (25,2 %) (CID/BDC, 2012).

### ***Présence des petites entreprises***

Dans Bellechasse, en 2008, on dénombre 1 385 entreprises fournissant 16 660 emplois (Emploi-Québec, 2008). La plupart des entreprises y sont de très petite taille : 94,0 % d'entre elles emploient moins de 20 personnes. Les plus grandes entreprises du territoire en termes de volume d'emplois (200 emplois et plus) sont Prévost Car (fabrication de matériel de transport), IPL inc. (fabrication de produits en plastique), Exceldor coopérative avicole (abattage de volaille), Salaisons Brochu inc. (abattage d'animaux), Meubles Idéal Itée, Premier Tech (fabrication de matériel de manutention), Alfred Couture (fabrication d'aliments pour animaux), Plastique Micron et la Station touristique Massif du Sud. Aucune de ces grandes entreprises n'est située dans la municipalité de Saint-Léon-de-Standon.

En 2011, Saint-Léon-de-Standon compte 87 industries, toutes de petite taille également, puisqu'elles ont moins de 49 employés (Statique Canada, 2011). Le tiers des industries se classent dans la catégorie agriculture, foresterie, pêche et chasse (31,0 %). Viennent ensuite, par ordre d'importance, les industries liées à la construction (12,6 %), au transport et entreposage (10,3 %), au commerce de gros (8,0 %), de même que celles des autres services, sauf les administrations publiques (8,0 %). On y trouve aussi, en plus faible proportion, d'autres types d'industries (commerce de détail, fabrication, hébergement et services de restauration, etc.). Il n'y a, par contre, aucune industrie liée aux services d'enseignement, aux soins de santé et assistance sociale, à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz ou aux services publics.

### ***Emploi : population relativement moins active et haut taux de chômage***

En 2001, la population active de Saint-Léon-de-Standon se chiffrait à 550 habitants. La même année, le taux d'activité était de 52,9 % et le taux de chômage se situait à 5,5 %. En 2006, la population active s'élève à 585 habitants ; le taux d'activité s'améliore quelque peu (+ 1,8 %) et le taux de chômage s'accroît (+ 2,2 % en cinq ans).

Ce portrait de la population active standonnienne, de sa participation à l'emploi et de son taux de chômage se distingue quelque peu du portrait des autres municipalités de Bellechasse et du Québec. Dans la MRC tout comme dans la province, une plus forte proportion de la population est active, tant en 2001 (+ 10,6 % dans Bellechasse et + 11,3 % dans l'ensemble du Québec) qu'en 2006 (+ 9,3 % dans Bellechasse et + 10,2 % dans l'ensemble du Québec). De plus, pour la période entre 2001 et 2006, dans la MRC tout comme dans la province, le taux de chômage tend à diminuer (- 0,9 % dans Bellechasse et - 1,2 % pour l'ensemble du Québec) (CID/BDC, 2012).

### ***Professions principales : métiers, transports et machineries et professions apparentées***

En 2006, à Saint-Léon-de-Standon, la profession de la population active expérimentée de 15 ans et plus est principalement liée aux métiers, transports et machineries et professions apparentées (36,2 %). En deuxième et troisième places viennent les professions liées aux ventes et services (16,4 %) ainsi qu'à la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique (14,6 %).

À la même période, dans Bellechasse, les professions les plus pratiquées sont presque les mêmes, mais les pourcentages varient à la baisse ou à la hausse : métiers, transports et machineries et professions apparentées (- 15,4 %), ventes et services (+ 1,4 %), transformation, fabrication et services d'utilité publique (- 0,6 %). La profession qui occupe davantage la population bellechassoise est liée aux affaires, finance et administration (13,5 % de la population active, comparativement à 6,0 % à Saint-Léon-de-Standon).

Dans l'ensemble du Québec, le portrait des professions de la population est différent. Les professions les plus populaires appartiennent au secteur des ventes et services (23,9 %). Suivent celles qui sont liées aux affaires, finances et administration (18,2 %), puis celles qui relèvent des métiers, transports et machineries et professions apparentées (14,8 %) (Statistique Canada, 2007).

### ***Faiblesse du revenu médian des ménages***

En 2006, le revenu médian est de 35 121 \$ à Saint-Léon-de-Standon. Les hommes gagnent plus cher que les femmes, leur revenu médian étant estimé à 22 389 \$, comparativement à 13 868 \$ chez les femmes.

Les hommes gagnent en moyenne 30 233 \$ en 2006 lorsqu'ils travaillent à temps plein, et 17 072 \$ s'ils sont à temps partiel. Les femmes, en 2006, gagnent en moyenne 19 975 \$ lorsqu'elles travaillent à temps plein et 12 034 \$ lorsqu'elles sont à temps partiel.

La majorité des femmes standonniennes travaillent à temps partiel : en 2001, cette proportion était de 54,8 % ; en 2006, elle est de 59,2 %. Pour les hommes, cette proportion fluctue : en 2001, 34,3 % des hommes travaillaient à temps partiel, contre 50,0 % en 2006. Comparativement à la MRC et à la province, la tendance observée est la même : plus de femmes que d'hommes travaillent à temps partiel.

Ce portrait du revenu médian des ménages standonnien diffère de celui de Bellechasse et de l'ensemble du Québec. En 2006, dans Bellechasse, ce revenu est de 45 983 \$ (un écart à la hausse de 10 862 \$) et dans l'ensemble du Québec il est de 46 419 \$ (un écart à la hausse de 11 298 \$). En plus d'être moins élevé, le revenu standonnien progresse moins rapidement qu'ailleurs : le pourcentage de variation pour 2001-2006 atteint 7,0 % dans la municipalité, de 13,0 % dans la MRC et de 12,8 % dans la province.

L'inégalité de revenu entre hommes et femmes est tout aussi marquée dans Bellechasse où, en 2006, les premiers gagnent 28 963 \$ et les deuxièmes, 18 004 \$. Il en est ainsi dans l'ensemble du Québec où les hommes ont un revenu médian de 30 074 \$ et les femmes, de 19 828 \$ (CID/BDC, 2012).

### ***Gagner moins cher qu'ailleurs***

La situation financière que connaissent les Standonnien(ne)s se distingue de celle vécue par les travailleurs masculins de Bellechasse ou de l'ensemble du Québec, comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau 1.3 : Comparaison du revenu annuel des hommes de Saint-Léon-de-Standon avec celui des hommes de la MRC de Bellechasse et du Québec

	Saint-Léon-de-Standon		MRC de Bellechasse		Québec (province)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Moins de 10 000 \$	13,4 *	12,4	17,0	14,8	18,9	16,7
10 000 \$ – 20 000 \$	30,5	32,4	21,8	17,6	18,9	17,3
20 000 \$ – 30 000 \$	22,9	28,6	20,7	19,7	16,9	15,8
30 000 \$ – 40 000 \$	18,1	15,2	20,2	20,5	15,0	14,9
40 000 \$ et plus	11,4	8,6	20,2	27,3	30,2	35,3
Indéterminé	3,7	2,8	0,1	0,1	0,1	0,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Pourcentage des hommes.

Source : CID/BDC, 2012.

Les hommes de Saint-Léon (15 ans et plus) ont une situation financière plus précaire que celle des hommes de la région et de la province, que ce soit en 2001 ou en 2006. En effet, ils se retrouvent en plus grande proportion dans les classes de revenu de 29 000 \$ et moins. De la même manière, relativement moins d'hommes de la municipalité touchent des revenus annuels supérieurs à 30 000 \$.

Le tableau suivant confirme que les femmes (15 ans et plus) connaissent la même situation, mais avec des écarts encore plus prononcés que chez les hommes lorsque l'on compare leur revenu avec celui des autres femmes, notamment du Québec.

Tableau 1.4 : Comparaison du revenu annuel des femmes de Saint-Léon-de-Standon avec celui des femmes de la MRC de Bellechasse et du Québec

	Saint-Léon-de-Standon		MRC de Bellechasse		Québec (province)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Moins de 10 000 \$	31,2 *	27,3	33,7	25,2	29,9	23,4
10 000 \$ – 20 000 \$	44,8	46,5	32,7	29,6	28,5	27,0
20 000 \$ – 30 000 \$	15,6	15,2	16,4	17,7	16,8	17,3
30 000 \$ – 40 000 \$	5,2	6,1	10,0	15,6	11,5	13,3
40 000 \$ et plus	2,1	4,0	7,0	11,9	13,3	19,0
Indéterminé	1,1	0,9	0,2	0,0	0,0	0,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Pourcentage des femmes.

Source : CID/BDC, 2012.

Comme les hommes, et autant en 2001 qu'en 2006, les Standonniennes se retrouvent en plus grande proportion dans les strates de faible revenu que les femmes de Bellechasse et de l'ensemble du Québec. De plus, la proportion des Standonniennes qui gagnent 30 000 \$ et plus est de trois à quatre fois moindre que celle des populations féminines de la MRC ou de la province (CID/BDC, 2012).

### **Importance des transferts gouvernementaux**

En matière de sources de revenus, les Standonnien(ne)s se distinguent des résidents de Bellechasse et de l'ensemble du Québec, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1.5 : Comparaison des sources de revenus des résidents de Saint-Léon-de-Standon avec celles des résidents de la MRC de Bellechasse et du Québec

	Saint-Léon-de-Standon		MRC de Bellechasse		Québec (province)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Revenu d'emploi	62,3	56,8	74,0	69,6	70,2	75,6
Transferts gouvernementaux	27,4	28,5	17,1	14,7	18,3	12,5
Autres sources	10,3	14,7	8,9	15,7	11,5	11,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Pourcentage de la population.

Source : CID/BDC, 2012.

Comme c'est le cas dans les territoires servant à la comparaison, la principale source de revenus à Saint-Léon-de-Standon est l'emploi. Cependant, en 2001 et encore davantage en 2006, une plus forte proportion de la population bénéficie de transferts gouvernementaux, une distinction qui s'explique sans doute par l'âge plus avancé des Standonnien(ne)s, comme nous le verrons dans la partie suivante.

### **1.2.3. Caractéristiques démographiques**

À l'étude des caractéristiques de l'économie locale s'ajoute celle portant sur la population.

#### ***Municipalité en décroissance***

La population standonnienne n'évolue pas de la même manière que celles de la région et de la province. En effet, entre 2006 et 2011, elle est passée de 1 237 à 1 128 habitants. Cette réduction de la population contraste avec le portrait de la Chaudière-Appalaches qui voit plutôt ses rangs passer de 393 669 habitants en 2006 à 410 829 habitants en 2011. Il en est de même pour l'ensemble du Québec qui compte 7 546 131 habitants en 2006 et 7 903 001 en 2011 (Statistique Canada, 2012a).

En plus de décliner au lieu d'augmenter, le rythme de décroissance de la population standonnienne est presque deux fois plus rapide que le rythme de croissance des bases populationnelles de comparaison. Entre 2006 et 2011, la population de Saint-Léon-de-Standon affiche un taux de variation de -8,8 %, comparativement à 4,4 % pour la Chaudière-Appalaches et à 4,7 % pour l'ensemble du Québec (Statistique Canada, 2012a).

Un des facteurs expliquant la réduction de la population standonnienne est lié à l'accroissement naturel négatif et au faible nombre de naissances. En 2011, à Saint-Léon-de-Standon, on dénombre 8 naissances seulement ; un chiffre moindre que le nombre de décès (9 décès). La situation concernant la progression de la population est plus favorable dans la région administrative et dans la province. Par exemple, dans la Chaudière-Appalaches, on dénombre 4 574 naissances pour 2 830 décès en 2010 (Institut de la statistique du Québec, 2011).

Un autre facteur pouvant expliquer la décroissance standonnienne est associé au nombre de migrants, qui ne cesse d'augmenter depuis 1996. Alors que le pourcentage de migrants à Saint-Léon-de-Standon était de 8,9 % en 1996, ce taux a augmenté à 9,2 % en 2001 et a atteint 17,4 % en 2006, soit presque le double en dix ans. Le portrait des migrants de Bellechasse et de l'ensemble du Québec est assez similaire en pourcentage (en 2006, par exemple, ce taux est de 14,5 % pour la MRC et de 17,4 % pour la province). C'est le rythme plus rapide de la migration de Saint-Léon-de-Standon qui distingue la municipalité (+ 8,5 % de variation depuis 2001) de la MRC (+ 2,7 %) et du Québec (- 0,9 %).

**Population masculine, âgée et vieillissante**

En 2011, la population standonnienne est composée de 540 femmes et de 590 hommes, comparativement à la MRC, qui comprend 206 490 femmes et 204 340 hommes, et à la province qui compte 4 027 140 femmes et 3 875 860 hommes. La composition de la population selon le genre est différente à Saint-Léon-de-Standon, où il y a un peu plus d'hommes (52,2 %) que de femmes (47,8 %), alors que la situation est inversée autant dans la région administrative (50,3 % de femmes contre 49,7 % d'hommes) que dans la province (51,0 % de femmes contre 49,0 % d'hommes) (Institut de la statistique du Québec, 2011 ; Statistique Canada, 2012a).

La population standonnienne se distingue également quant à l'âge et au vieillissement, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1.6 : Comparaison de la structure d'âge de Saint-Léon-de-Standon avec celles de la MRC de Bellechasse et du Québec (2011)

	<b>Saint-Léon-de-Standon</b>	<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>Québec (province)</b>
Âge médian	50,7 ans	41,2 ans	43,0 ans
Personnes de moins de 20 ans	17,2 *	21,9	22,3
Personnes de 20 à 64 ans	59,5	62,4	62,1
Personnes de 65 ans et plus	23,3	15,7	15,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

\* Pourcentage de personnes.

Sources : Institut de la statistique du Québec, 2011 et Statistique Canada, 2012a.

En 2011, la population de Saint-Léon-de-Standon est plus âgée (un écart à la hausse d'au moins 7,7 ans) que celles de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec où l'âge médian des habitants est presque similaire (l'écart étant de 1,8 an).

La composition de la population standonnienne en fonction des strates d'âge est elle aussi différente. Comparativement à la population de la région administrative ou à celle de la province, qui sont structurées de manière presque identique, on trouve en 2011, dans la population de Saint-Léon-de-Standon, une plus faible proportion de personnes de moins de 20 ans (un écart d'au moins - 4,7 %) et une plus forte proportion qui est âgée de plus de 65 ans (un écart d'au moins + 7,5 %).

Ainsi que l'illustre le bilan démographique du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2011), le vieillissement de la population québécoise est inéluctable, puisque les générations du baby-boom (1946-1966) quittent le groupe des 20-64 ans pour entrer dans celui des 65 ans et plus. À Saint-Léon-de-Standon, ce vieillissement demeure plus intense étant donné l'âge médian plus avancé et la plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. Le phénomène est aussi plus marqué lorsque l'on compare la Chaudière-Appalaches avec l'ensemble du Québec (Société d'habitation du Québec, 2005).

**Familles dont la composition est semblable à la moyenne**

Le portrait des familles de la municipalité est semblable à celui de la région et de la province, indique le tableau suivant.

Tableau 1.7 : Comparaison de la composition des familles de Saint-Léon-de-Standon avec celle des familles de la Chaudière-Appalaches et du Québec (2011)

	<b>Saint-Léon-de-Standon</b>	<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>Québec (province)</b>
Population de 15 ans et plus	990	344 090	6 643 630
Marié(e) ou vivant avec un(e) partenaire en union libre	570	210 585	3 745 320
• Marié(e) et non séparé(e)	370	125 355	2 353 770
• Vivant en union libre	200	85 230	1 391 550
Non marié et ne vivant pas avec un(e) partenaire en union libre	420	133 505	2 898 310
• Célibataire	275	88 845	1 942 090
• Séparé(e)	10	3 915	105 195
• Divorcé(e)	60	19 975	463 080
• Veuf ou veuve	75	20 770	387 945

Source : Statistique Canada, 2012a.

En 2011, dans les trois territoires de comparaison, la majorité de la population est mariée ou vit avec un partenaire en union libre. À Saint-Léon-de-Standon, cette proportion (57,1 %) est analogue à celle de la province (56,4 %), alors que celle de la région est un peu plus forte (61,2 %). Parmi la population mariée ou vivant avec un partenaire en union libre, moins de gens vivent en union libre à Saint-Léon-de-Standon (20,2 %) et dans l'ensemble du Québec (20,9 %) que dans la Chaudière-Appalaches (24,8 %). Parmi la population non mariée et ne vivant pas avec un partenaire en union libre, la proportion de célibataires à Saint-Léon-de-Standon est un peu plus forte que dans la Chaudière-Appalaches (27,8 % contre 25,8 %) et plus faible que dans la province (29,2 %). Des différences – elles aussi mineures – apparaissent chez les veufs et les veuves, dont la proportion est plus grande à Saint-Léon-de-Standon (7,6 %) qu'ailleurs (6,0 % dans la Chaudière-Appalaches et 5,8 % dans la province) (Statistique Canada, 2012a).

**Familles peu nombreuses et plus souvent constituées d'un couple et d'enfants plutôt âgés**

Le portrait des familles standonniennes se distingue quelque peu des familles de la Chaudière-Appalaches et du Québec par leur taille.

Tableau 1.8 : Comparaison du nombre de personnes dans les familles de Saint-Léon-de-Standon, de la Chaudière-Appalaches et du Québec (2011)

	<b>Saint-Léon-de-Standon</b>	<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>Québec (province)</b>
Nombre de familles *	330	119 295	2 203 630
<b>Nombre de familles comptant :</b>			
2 personnes	180	63 675	1 158 055
3 personnes	80	23 890	473 495
4 personnes	50	22 505	407 400
5 personnes et plus	20	9 225	164 680

\* Il s'agit du nombre total de familles de recensement dans les ménages privés.

Source : Statistique Canada, 2012a.

En 2011, les familles vivant à Saint-Léon-de-Standon, dans la Chaudière-Appalaches et au Québec sont généralement composées de deux ou de trois personnes. Ce trait est un peu plus accentué dans la municipalité, où la proportion des foyers composés de trois personnes et moins s'élève à 78,8 %, comparativement à 73,7 % dans la région et à 74,1 % dans la province.

Par ailleurs, les types de couples qui constituent les familles standonniennes se distinguent des familles de la Chaudière-Appalaches et de celles de l'ensemble du Québec.

Tableau 1.9 : Comparaison des types de couple dans les familles de Saint-Léon-de-Standon avec ceux de la Chaudière-Appalaches et du Québec (2011)

	<b>Saint-Léon-de-Standon</b>	<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>Québec (province)</b>
Nombre de familles *	330	119 295	2 203 630
Nombre de familles selon le type de couple et la présence d'enfants	280	103 865	1 838 120
• Couples mariés	185	61 290	1 143 365
• Sans enfants à la maison	105	35 865	5 961 140
• Avec enfants à la maison	75	25 605	547 225
• Couple en union libre	100	42 570	694 750
• Sans enfants à la maison	40	18 440	334 250
• Avec enfants à la maison	55	24 130	360 500
Nombre de familles monoparentales selon le sexe du parent	50	15 430	365 515
• Parent de sexe féminin	30	11 170	277 930
• Parent de sexe masculin	20	4 265	87 580

\* Il s'agit du nombre total de familles de recensement dans les ménages privés.

Source : Statistique Canada, 2012a.

En 2011, à Saint-Léon-de-Standon, la majorité des familles compte un couple dans la cellule familiale (84,8 % des couples sont mariés ou vivent en union libre, comparativement à 15,2 % des familles monoparentales). Ce portrait est assez cohérent avec celui des familles de la Chaudière-Appalaches (87,1 % des couples sont mariés ou vivent en union libre, comparativement à 12,9 % des familles qui sont monoparentales). Il l'est aussi avec celui de l'ensemble du Québec (83,4 % des couples sont mariés ou vivent en union libre, comparativement à 16,6 % des familles monoparentales).

Parmi les familles monoparentales, dans la majorité des cas la mère agit à titre de chef de famille (60,0 % à Saint-Léon-de-Standon, comparativement à 72,4 % pour la région et à 76,0 % pour l'ensemble du Québec). Toutefois, dans la municipalité, une proportion relativement élevée de familles monoparentales sont sous la responsabilité d'un homme (40,0 % ont la garde des enfants à Saint-Léon-de-Standon, comparativement à 27,6 % pour la région et à 24,0 % pour l'ensemble du Québec).

Le nombre d'enfants dans la famille ainsi que leur âge sont d'autres éléments distinguant la municipalité de la région et de la province, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 1.10 : Comparaison du nombre d'enfants et de leur âge dans les familles de Saint-Léon-de-Standon, de la Chaudière-Appalaches et du Québec (2011)

	<b>Saint-Léon-de-Standon</b>	<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>Québec (province)</b>
Nombre total d'enfants dans les familles *	295	114 710	2 201 800
<b>Nombre d'enfants par catégorie d'âge :</b>			
Moins de 6 ans	50	27 880	520 710
6 à 14 ans	90	38 440	728 240
15 à 17 ans	35	14 440	279 620
18 à 24 ans	75	23 820	453 250
25 ans et plus	50	10 130	219 980
Nombre moyen d'enfants à la maison par famille	0,9	1	1

\* Il s'agit des familles de recensement dans les ménages privés.

Source : Statistique Canada, 2012a.

En 2011, les familles de Saint-Léon-de-Standon comptent en moyenne moins d'enfants qu'ailleurs. En outre, ces enfants sont relativement plus âgés (47,5 % des enfants ont 14 ans et moins, comparativement à 57,8 % pour la région et à 56,8 % pour la province). La proportion des enfants âgés de 25 ans et plus dans la municipalité est presque le double de celle de la région et de la province (16,6 % à Saint-Léon-de-Standon, contre 8,8 % dans la Chaudière-Appalaches et 10,0 % dans l'ensemble du Québec) (Statistique Canada, 2012a).



#### 1.2.4. Caractéristiques sociales du milieu

Étant donné que la monographie s'intéresse à un projet de logement pour les personnes âgées, l'état des habitations est la première caractéristique sociale du milieu qui sera analysée. Par la suite, le texte s'attardera à l'ethnicité, à la scolarité, aux indicateurs de défavorisation et au dynamisme associatif dans la municipalité.

##### **Une majorité de propriétaires**

En 2001, à Saint-Léon-de-Standon, le nombre total de logements privés occupés se chiffrait à 515. De ce nombre, 450 logements sont possédés et 65 loués ; une très grande majorité des résidents sont donc propriétaires (87,4 %). En 2006, la tendance est assez similaire, le pourcentage de propriétaires s'élevant à 92,2 %. Ce taux est supérieur à celui de la MRC (+ 10,9 %) et du Québec (+ 32,1 %) (CID/BDC, 2012).

##### **Des loyers relativement moins chers**

Pour se loger à Saint-Léon-de-Standon, il en coûte moins cher en 2011 qu'en 1996, le prix mensuel du loyer brut ayant chuté de 18,9 % pendant cette période. En 1996, il en coûtait en moyenne 338 \$ pour un loyer, comparativement à 352 \$ en 2001 et à 274 \$ en 2006. En 2006, le loyer mensuel est bien moindre à Saint-Léon-de-Standon que dans Bellechasse (432 \$) et au Québec (603 \$). D'ailleurs, contrairement à ce qu'on note dans la municipalité, le coût d'un loyer augmente dans la MRC (+ 7,5 %) et dans la province (+ 19,2 %). Le nombre de pièces dans les logements n'est pas en cause, puisqu'en moyenne la municipalité compte 6,3 pièces par logement la MRC 6,4 pièces et la province, 5,8 (CID/BDC, 2012). Le faible coût des loyers est plutôt attribuable en bonne partie à leur âge et à la faiblesse relative de leur valeur, d'après les données qui suivent.

##### **Des logements plutôt vieillots et nécessitant des réparations majeures**

Le prochain tableau rend compte de l'âge des logements dans la municipalité au terme d'une comparaison avec des territoires plus vastes.

Tableau 1.11 : Comparaison des périodes de construction des logements à Saint-Léon-de-Standon, dans la MRC de Bellechasse et au Québec

Période	Saint-Léon-de-Standon (n = 510)	MRC de Bellechasse (n = 13 320)	Québec (province) (n = 3 189 335)
Avant 1946	43,2 *	28,9	13,7
1946-1960	18,6	11,6	16,9
1961-1970	7,8	9,5	15,5
1971-1980	19,7	22,1	19,2
1981-1985	2,9	7,4	8,0
1986-1990	2,9	6,6	8,7
1991-1995	2,9	5,0	6,7
1996-2000	2,0	3,9	4,5
2001-2006	0,0	5,0	6,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0

\* Pourcentage des logements.

Source : CID/BDC, 2012.

La proportion de logements construits à Saint-Léon-de-Standon avant 1946 est largement plus élevée que dans la MRC et que dans la province. Dans le même ordre d'idées, le pourcentage de logements construits depuis 1980 dans ces territoires sont respectivement de 10,7 %, 27,9 % et 34,7 %. L'âge relativement élevé des habitations à Saint-Léon-de-Standon ne fait donc aucun doute.

Par ailleurs, des données confirment que les logements standonnien sont plus vétustes que ceux des territoires de référence. En effet, les logements qui ont besoin de réparations majeures représentent 16,5 % du total des logements privés occupés à Saint-Léon-de-Standon, 8,8 % dans Bellechasse et 7,7 % dans la province (CID/BDC, 2012).

La valeur moyenne du logement standonnien s'avère également inférieure à celle que l'on retrouve ailleurs. Cette valeur s'élève ainsi à 55 235 \$ en 2001, puis à 82 480 \$ en 2006. Dans Bellechasse, cette valeur est plus élevée (+ 22 403 \$ en 2001 et + 33 076 \$ en 2006). Dans l'ensemble du Québec, la valeur moyenne du logement est au moins deux fois supérieure (110 668 \$ en 2001 et à 182 399 \$ en 2006) (CID/BDC, 2012).

Ainsi, les observations révèlent une situation de l'habitation où les logements sont relativement âgés, plutôt bon marché et nécessitant des réparations plus ou moins importantes. Pour améliorer l'état du logis, la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Léon-de-Standon utilise un programme en cinq volets. Dans ce programme, des montants sont accordés aux propriétaires qui a) construisent une résidence permanente neuve ; b) effectuent des rénovations majeures à leur résidence principale ; c) s'établissent pour la première fois dans la municipalité ; d) sont nouvellement arrivés et ont un enfant d'âge scolaire. De même, un volet est destiné aux entrepreneurs qui démarrent une entreprise (CID/BDC, 2012 ; Statistique Canada 2007).

### ***La maison individuelle non attenante : un choix dominant***

À Saint-Léon-de-Standon, en 2011, sur 520 logements privés occupés, la maison individuelle non attenante est le type de construction le plus fréquent (92,3 %). Le reste de la population vit soit en appartement (3,8 % dans un duplex, 2,9 % dans un immeuble de moins de cinq étages et 1,0 % dans une autre maison individuelle attenante), soit en maison jumelée (1,0 %).

Toujours en 2011, le ménage standonnien est généralement composé d'une personne (34,6 %) ou de deux personnes (35,6 %). Le nombre de personnes dans les ménages privés s'élève à 1 115 et le nombre moyen de personnes par ménage se fixe à 2,1.

Ce portrait ressemble à celui de la population de Bellechasse dans la mesure où, sur 14 540 logements privés occupés, la maison individuelle non attenante est elle aussi le type de construction le plus fréquent (80,5 %). Par contre, une plus grande proportion de Bellechassois que de Standonnien vivent en maison mobile (1,0 % de plus), en maison jumelée (2,2 % de plus), en maison en rangée (0,4 % de plus), en appartement (3,8 % dans un duplex – 0,4 % de plus – et dans un immeuble de moins de cinq étages – 6,7 % de plus). Il y a aussi une plus faible proportion de Bellechassois qui vivent dans une maison individuelle attenante (0,2 % de moins).

À la même période, le ménage bellechassois est lui aussi généralement composé d'une personne (27,6 %) ou de deux personnes (38,4 %). Le nombre de personnes dans les ménages privés bellechassois s'élève à 34 230 et le nombre moyen de personnes par ménage est comparable à celui des ménages standonniens (2,4 contre 2,1).

Le portrait du nombre total de logements privés occupés selon le type de construction de Saint-Léon-de-Standon et de Bellechasse est assez différent de celui de l'ensemble du Québec. Dans la province, la majorité des gens vit plutôt en appartement (54,0 %), la maison individuelle non attenante arrivant en deuxième position (46,0 %). Aussi, une plus forte proportion de gens vivent dans un immeuble de moins de cinq étages (32,5 %, comparativement à 2,9 % de la population standonnienne ou à 9,6 % de la population bellechassoise).

En ce qui a trait à la taille du ménage de l'ensemble du Québec, en 2006 elle est très similaire à celles de Saint-Léon-de-Standon et de Bellechasse (32,2 % des ménages comptent une personne et 34,8 % en comptent deux). Le nombre de personnes dans les ménages privés de l'ensemble du Québec s'élève à 7 732 835 et le nombre moyen de personnes est comparable à celui des ménages standonniens et bellechassois (2,3 contre 2,1 et 2,4) (CID/BDC, 2012 ; Statistique Canada, 2012a).

### **La popularité du programme AccèsLogis Québec**

Dans la Chaudière-Appalaches, comme dans Bellechasse, de 1998 à 2003, l'aide à l'habitation sociale se répartit de la façon qui suit :

Tableau 1.12 : Comparaison de l'aide à l'habitation entre la MRC de Bellechasse, la Chaudière-Appalaches et le Québec (1998 à 2003)

Programme	MRC de Bellechasse	Chaudière-Appalaches	Ensemble du Québec
<b>Habitation à loyer modique (2003)</b>			
Nombre de ménages aidés	297	3 017	73 056
Proportion de ménages aidés sur 1 000	23,7	20,1	24,6
<b>Supplément au loyer (2003)</b>			
Nombre de ménages aidés	51	455	16 754
Proportion de ménages aidés sur 1 000	4,1	3,0	5,6
<b>Allocation au logement (2001)</b>			
Nombre de ménages aidés	271	4 606	155 721
Proportion de ménages aidés sur 1 000	21,6	30,8	52,4
<b>AccèsLogis Québec (2003)</b>			
Nombre de ménages aidés	74	456	6 054
Proportion de ménages aidés sur 1 000	5,9	3,0	2,0
<b>Programme Rénovation</b>			
Nombre de ménages aidés	210	2 090	69 867
Proportion de ménages aidés sur 1 000	16,7	14,0	23,5
<b>Programme Adaptation</b>			
Nombre de ménages aidés	39	576	11 551
Proportion de ménages aidés sur 1 000	3,1	3,8	3,9

Source : Société d'habitation du Québec, 2005.

Dans l'unité territoriale qui se rapproche le plus de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon et pour laquelle les données sont disponibles, la MRC de Bellechasse affiche un taux relativement élevé de participation au programme AccèsLogis Québec. Nous insistons sur ce programme, car la CASLS bénéficie particulièrement de ce programme d'aide financière administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et financé à la fois par la SHQ et la Société d'hypothèques et de logement (SCHL). Mis en place en 1997, AccèsLogis Québec encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Le but de cette mesure est de favoriser la construction de logements sociaux et communautaires pour des ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers. AccèsLogis Québec s'adresse aux coopératives d'habitation, aux offices municipaux d'habitation et aux organismes ou aux sociétés à but non lucratif désireuses de pouvoir offrir des logements sociaux et communautaires. Trois volets composent ce programme, dont le volet deux qui concerne les projets de logements permanents avec services (repas, maintien à domicile et entretien ménager, entre autres) pour les personnes âgées en légère perte d'autonomie. Le projet de la CASLS s'inscrit dans ce deuxième volet (d'après un document préparé par le GRT Habitation Lévy pour la CASLS).

En ce qui concerne le financement, la subvention de la SHQ couvre 50 % des coûts de réalisations admissibles. Puis, en complément, l'hypothèque représente 35 % et la contribution du milieu, au moins 15 %. Une aide financière supplémentaire est aussi disponible pour un minimum de 20 % et un maximum de 50 % des ménages locataires participant au projet. Cette aide est destinée aux ménages qui, s'ils n'en bénéficiaient pas, devraient consacrer plus de 25 % de leur revenu au loyer (document préparé par GRT Habitation Lévy pour la CASLS) (SHQ, 2005).

### ***Population francophone, non immigrante et sans minorité visible***

La population de Saint-Léon-de-Standon est relativement homogène, comme c'est le cas d'ailleurs pour la MRC de Bellechasse dans son ensemble. Une série de données le confirment :

- En 2006, la langue maternelle de 98,0 % de la population de la municipalité est le français seulement (98,5 % dans Bellechasse et 79,0 % au Québec).
- Cette même année, la majorité de la population standonnienne est non immigrante (95,6 %, comparativement à 98,7 % dans Bellechasse et à 87,8 % au Québec).
- Dans le même sens, en 2006, 95,6 % de la population fait partie de la troisième génération vivant toujours dans la municipalité, alors que 79,9 % de la population québécoise fait partie de la troisième génération à vivre dans la même municipalité.
- En 2006, personne appartenant aux minorités visibles ne vit à Saint-Léon-de-Standon. En revanche, on trouve des gens de ces minorités dans des proportions de 0,5 % dans Bellechasse et de 8,8 % au Québec (Statistique Canada, 2007).

### ***Un faible niveau de scolarité***

En 2006, à Saint-Léon-de-Standon, 48,6 % de la population ne détient aucun certificat ou diplôme, un taux qui correspond à presque la moitié des habitants, alors que 13,6 % des Standonnien(ne)s ont un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et que 23,4 % de la population possède un certificat d'apprenti ou un diplôme d'une école de métier. Seulement 7,9 % a obtenu un certificat ou un diplôme universitaire.

Ce portrait de la scolarité est quelque peu différent dans Bellechasse. Une première différence réside dans le fait que la proportion de la population de Bellechasse qui n'a aucun certificat ou diplôme est considérablement plus faible (30,9 %) qu'à Saint-Léon-de-Standon. Une autre concerne le taux plus élevé de la population détenant un diplôme d'études secondaires (21,6 % contre 13,6 %). Une troisième différence est liée au fait que la proportion de la population détenant un certificat ou un diplôme universitaire est un peu plus élevée (11,3 %) qu'à Saint-Léon-de-Standon (7,9 %).

Dans l'ensemble du Québec, à la même période, le portrait du niveau de scolarité de la population diffère. D'abord, seulement 25,0 % de la population ne détient aucun certificat ou diplôme, un taux presque deux fois moins élevé qu'à Saint-Léon-de-Standon et qui se compare avec celui de la population de Bellechasse. Ensuite, un plus haut pourcentage de personnes possèdent un diplôme d'études secondaires (22,3 %, comparativement à 13,6 % pour la population de la municipalité). Enfin, le pourcentage de personnes détenant un certificat ou un diplôme universitaire y est presque trois fois plus élevé (21,4 % contre 7,9 %) (CID/BDC, 2012).

***Architectes, ingénieurs et autres professionnels connexes : des métiers en devenir***

En 2006, le principal domaine d'études de la population standonnienne est l'architecture, génie et services connexes (35,8 %) ; viennent ensuite, *ex aequo* (à 13,5 %), le domaine du commerce, de la gestion et de l'administration publique et celui des services personnels, de la protection et du transport. Aucun étudiant n'est inscrit dans les domaines suivants : sciences humaines ; sciences physiques et de la vie et technologies ; mathématiques, informatique et sciences de l'information ; « autres domaines d'études <sup>1</sup> ».

Ce portrait de la population de la municipalité par domaine d'études ressemble à celui de la MRC dans la mesure où les trois principaux domaines demeurent les mêmes ; toutefois, leur pourcentage diffère quelque peu (- 5,3 % pour le domaine de l'architecture, du génie et des services connexes, + 6,4 % pour le commerce, la gestion et l'administration publique et - 3,2 % pour les services personnels, de protection et de transport). Il n'y a pas, comme à Saint-Léon-de-Standon, d'absences de formation dans un domaine précis, sauf pour les « autres domaines d'études ». Comme les résidents sont plus nombreux dans Bellechasse qu'à Saint-Léon-de-Standon, les intérêts des étudiants y sont plus variés.

Dans l'ensemble du Québec, les trois domaines les plus prisés sont différents de ceux des Standonnien(ne)s et des Bellechassois, et leur ordre d'importance varie également. On y trouve, en première place, le commerce, la gestion et l'administration publique (22,8 %) ; en deuxième place et presque à égalité, l'architecture, le génie et les services connexes (22,1 %) et, en troisième place, le domaine de la santé, des parcs, de la récréation et du conditionnement physique (11,2 %). On n'y enregistre pas, comme à Saint-Léon-de-Standon, d'absences de formation dans un domaine précis (Statistique Canada, 2007).

---

<sup>1</sup> Par « autres domaines d'études », Statistique Canada entend : éducation ; arts visuels et d'interprétation, technologies des communications ; sciences humaines ; sciences sociales et de comportement, droit ; commerce, gestion et administration publique ; sciences physiques et de la vie, technologies ; mathématiques, informatique et sciences de l'information ; architecture, génie et services connexes ; agriculture, ressources naturelles et conservation ; santé, parcs, récréation et conditionnement physique ; services personnels, de protection et de transport.

### **Une municipalité défavorisée**

La municipalité de Saint-Léon-de-Standon montre une certaine défavorisation, comme on peut le voir au tableau suivant.

Tableau 1.13 : Indicateurs de défavorisation des populations de Saint-Léon-de-Standon, de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec

	Population à faible revenu		Taux de chômage		Familles monoparentales		Faible scolarité	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>Saint-Léon-de-Standon</b>	6,8	10,8	5,5	7,7	11,8	15,5	40,3	38,2
<b>Bellechasse</b>	9,5	8,4	5,1	4,2	11,4	12,4	24,3	21,9
<b>Chaudière-Appalaches</b>	12,7	10,0	6,1	4,5	13,2	13,3	19,8	19,5

\* Taux sur 100.

Source : Emploi-Québec, 2011a et 2011b.

En 2006, la population résidant sur le territoire de la MRC de Bellechasse est la 7<sup>e</sup> plus défavorisée parmi les dix MRC de la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Sa situation s'est détériorée quelque peu depuis 2001, année où elle occupait le 8<sup>e</sup> rang (Emploi-Québec, 2011a et 2011b).

La situation de Saint-Léon-de-Standon se détériore elle aussi. En 2001, Saint-Léon fait partie de la catégorie des municipalités dites « défavorisées », présentant un indice de défavorisation de 1,294 qui s'explique principalement par la forte proportion de personnes ayant une faible scolarité. En 2006, la municipalité appartient à la catégorie des municipalités « très défavorisées ». Cette détérioration s'explique par le fait que trois indicateurs de défavorisation sur quatre ont bondi : il y a une plus forte proportion de population à faible revenu (+ 4,0 %), un taux de chômage plus élevé (+ 2,2 %) et une plus forte proportion de familles monoparentales (+ 3,7 %). Bien que la proportion des personnes ayant une faible scolarité diminue depuis 2001 (- 2,1 %), il n'en demeure pas moins que chacun des quatre indicateurs de défavorisation est supérieur à ceux de la MRC ou de la province, alors que ce n'était pas le cas en 2001.

### **Une communauté active**

À Saint-Léon-de-Standon, on trouve essentiellement une maison des jeunes (ouverte seulement les vendredis et samedis soir et les dimanches après-midi), une bibliothèque municipale (ouverte les mardis après-midi, jeudis soir et dimanches matin) et un comité des loisirs (ouvert tous les après-midis).

En matière de sports, loisirs et tourisme, la municipalité permet aux personnes intéressées de faire de la randonnée, de vivre une aventure de géocaching, d'observer la nature, de s'inscrire à un circuit de canot ou de pêche et de visiter deux jardins. Depuis avril 2012, un gymnase en plein air quatre saisons sur un terrain situé entre la rivière Etchemin et la CASLS est en développement.

Du côté de la restauration et de l'hôtellerie, la municipalité compte deux casse-croûte, un terrain de camping, un gîte touristique (*bed and breakfast*), une auberge, un bar et un relais d'information touristique (ouvert l'été seulement).

Enfin, sur un plan plus événementiel, deux festivals ont lieu annuellement : le Symposium artistique et déjeuner champêtre et le Festival de la pêche (Boucher *et al.* 2010 ; Municipalité de Saint-Léon-de-Standon, 2012).

***Une concertation municipale hors du commun : la gouvernance territoriale partagée***

Pour dynamiser le milieu et favoriser la participation sociale, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Philémon, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Nazaire de Dorchester ont décidé de s'associer et de se doter d'une vision commune du territoire. Ces municipalités rurales, qui comptent toutes moins de 1 200 habitants, misent sur l'union, la mutualisation des richesses naturelles et humaines ainsi que sur un fort sentiment de fierté et d'appartenance au milieu pour inverser le cercle vicieux de la dévitalisation dans lequel elles sont engagées : fermetures d'épiceries, de stations d'essence et même d'une école (Saint-Nazaire) ; délocalisation d'entreprises ; exode des familles et des aînés, etc. L'exode des jeunes est aussi un facteur important de dévitalisation de ce milieu. Selon un sondage réalisé en 2004-2005 et rapporté par Emploi-Québec (2008), les jeunes justifient leur départ pour des motifs liés aux besoins de vivre leur vie, d'améliorer leurs perspectives d'avenir et de poursuivre des études. Les motifs expliquant leur retour concernent la bonne qualité de vie et le travail.

En 2010, ces quatre municipalités entreprennent une réflexion sérieuse sur leur avenir, un travail qui les amène, en s'inspirant du concept français de l'intercommunalité <sup>1</sup>, à expérimenter une nouvelle manière de se gouverner en coopérant et en étant solidaires. Cette idée est le fruit de la possibilité qu'avaient eue, en 2009, le maire et une conseillère municipale de Saint-Léon de réaliser, avec d'autres acteurs municipaux, un voyage d'études en France pour observer comment les communautés s'y prennent concrètement pour mettre en commun les services municipaux.

Le projet de développement durable rassemblant Saint-Léon-de-Standon, Saint-Philémon, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Nazaire de Dorchester dans lequel ces municipalités se sont lancées s'étend sur dix ans et trois volets : économie, société et environnement, gouvernance. C'est en intensifiant les relations entre les quatre communautés, en réalisant des projets, en partageant les forces de chacune avec les autres et en mettant des ressources en commun que l'on entend bâtir une visée commune et augmenter la capacité à se développer. Le projet est coordonné par un comité de gouvernance composé d'une mairesse et de trois maires, d'un représentant des corporations locales de développement (mises sur pied dans la foulée de la première politique de la ruralité) et d'un citoyen engagé par communauté. Le sentiment d'appartenance à ce nouveau territoire est en construction et le processus de « développement ensemble » plutôt que chacun de son côté suit son cours.

---

<sup>1</sup> « L'intercommunalité est une démarche de réflexion par territoire et est bien ancrée en France. Elle se définit par une préoccupation mutuelle du développement des autres communautés. Le processus de mutualisation et la mise en place originale de projets intercommunaux représentent des actions significatives » (Boudreau, 2010, p. 7).

L'appellation « Contrée en montagnes dans Bellechasse » sert à désigner le territoire des quatre municipalités et à développer une identité. La Contrée détient depuis peu le statut d'OBNL et s'inspire des principes suivants :

- rôle de leadership des élus, partage politique et démarches participatives ;
- portrait et diagnostic de territoire, anticipation, priorisation et vision commune ;
- projet de territoire bien défini ;
- partenariats dans l'action.

Cette manière de faire ensemble constitue la première démarche de développement durable dans la MRC. Elle implique que l'on agisse en complémentarité tout en reconnaissant les forces et les besoins de chaque municipalité. Par exemple, s'il existe un terrain de soccer à Saint-Nazaire, on en tient compte et n'en aménage pas d'autres ailleurs ; les jeunes désireux de pratiquer ce sport sont invités à se déplacer dans la municipalité voisine. De cette manière, les équipements de loisirs, plutôt limités dans chacune des quatre municipalités prises individuellement, sont multipliés.

À l'heure actuelle, la démarche de développement est encore en construction. Il est trop tôt pour évaluer les retombées de cette vision novatrice et à long terme (Lépine et Boudreau, été 2012).

### **1.3. Situation du logement et de l'habitat**

Parmi les dimensions décrivant le contexte d'émergence de l'initiative, la situation du logement social au moment de la mise en œuvre du projet est importante.

#### **1.3.1. Offre et demande de logement pour les aînés**

Une façon d'envisager la situation du logement consiste à recourir aux données permettant de documenter son offre et sa demande dans la région et dans la MRC au moment de la mise sur pied, en 2008, de l'initiative de logement social à Saint-Léon-de-Standon.

#### ***Vacance contrastée du logement et prédominance du secteur privé***

En 2012, la Chaudière-Appalaches compte 198 résidences pour personnes âgées comprenant 7 465 logements locatifs, un nombre qui représente 9,6 % du total des résidences de l'ensemble des régions administratives de la province. Parmi ces 198 résidences, 84,3 % sont des résidences à but lucratif ; 14,6 % des OBNL et 1,0 % des coopératives ; des proportions assez comparables à celles de l'ensemble des régions administratives (MSSS, 2012). Ces résidences offrent aux aînés des services de repas (99,5 %), de l'assistance personnelle (87,9 %), des soins infirmiers (31,8 %), de l'aide domestique (97,0 %), des loisirs (99,5 %) et de la sécurité (81,3 %) (Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], 2012).

Sur le territoire de Bellechasse, il y a en tout 26 résidences pour personnes âgées (472 logements locatifs), majoritairement à but lucratif (MSSS, 2012). Elles sont situées à :

- Armagh (trois résidences ; deux à but lucratif de 8 et 27 unités et une à but non lucratif de 14 unités) ;
- Beaumont (une résidence à but lucratif de 34 unités) ;



- Saint-Anselme (deux résidences à but lucratif de 9 et 25 unités) ;
- Saint-Charles-de-Bellechasse (une résidence sans but lucratif de 47 unités) ;
- Sainte-Claire (une résidence à but lucratif de 9 unités) ;
- Saint-Damien-de-Buckland (deux résidences à but lucratif de 7 et 17 unités et une résidence à but non lucratif de 72 unités) ;
- Saint-Gervais (deux résidences à but lucratif de 7 et 22 unités) ;
- Saint-Henri (une résidence à but lucratif de 31 unités) ;
- Saint-Lazare (une résidence à but lucratif de 20 unités) ;
- Saint-Léon-de-Standon (une résidence, 11 unités) ;
- Saint-Malachie (deux résidences à but lucratif de 2 et 37 unités) ;
- Saint-Nazaire (une résidence à but lucratif de 8 unités) ;
- Saint-Nérée (deux résidences à but lucratif de 9 et 15 unités) ;
- Saint-Raphaël (cinq résidences à but lucratif de 4, 9, 9, 9 et 10 unités).

La situation du logement s'améliore depuis quatre ans. En 2012, on compte dans Bellechasse six nouvelles résidences pour personnes âgées, qui ajoutent 255 unités locatives. Cinq d'entre elles, qui se trouvent à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (20 unités), Saint-Nérée (9 unités), Sainte-Claire (58 unités), Beaumont (99 unités) et Honfleur (59 unités), sont des résidences à but lucratif. L'unique nouvelle résidence de type OBNL se situe à Saint-Charles-de-Bellechasse et elle compte 10 logements (MSSS, 2012).

Selon des informations reçues, les taux d'occupation des RPA fluctuent énormément en fonction des périodes dans l'année et de l'état de santé des résidents ; certains doivent partir pour recevoir des soins plus spécialisés, d'autres décèdent. Le portrait du taux d'occupation est donc assez instable et contrasté, de sorte qu'il y a parfois des listes d'attente, alors qu'à d'autres moments plusieurs places sont disponibles. Il ressort d'une courte enquête menée par l'auteure auprès des gestionnaires de trois RPA dans Bellechasse que le taux d'occupation est élevé en novembre 2012. Par exemple, ce taux se situe à 80,0 % dans une RPA de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, à 96,0 % dans une RPA de Saint-Anselme et à 88,9 % dans une RPA d'Armagh.

À Saint-Léon, la seule RPA déjà existante est à but lucratif et elle compte 11 unités. Elle offre aux pensionnaires <sup>1</sup> des chambres qui, selon nos informations, sont de très petites dimensions. À l'exception de cette résidence, il n'existe pas d'autres offres de logements similaires dans la municipalité.

### ***Dénombrement des logements sociaux dans la région et dans la MRC***

De 2003 à 2009, en Chaudière-Appalaches, près de 1 180 logements communautaires (tous types de clientèles confondus) sont mis en place ou sont en voie de l'être. Ces projets représentent des coûts de réalisation de plus de 118 millions de dollars. Dans Bellechasse, le nombre de logements communautaires s'élève à 173 à la même période (Gouvernement du Québec, 2009).

---

<sup>1</sup> Il n'y a plus de service téléphonique correspondant aux coordonnées de cette RPA. Selon des Standonnien(ne)s, celle-ci serait tout de même ouverte. Cette situation ambiguë s'explique sans doute par le fait que la RPA n'est pas certifiée et que, depuis 2007, la certification des résidences pour personnes âgées est obligatoire.

Depuis 1997, les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable ont permis le développement de 60 immeubles d'habitation (coopératives, OBNL ou immeubles détenus par des offices d'habitation), soit plus de 1 185 logements à coût accessible pour les ménages à revenu faible ou modeste (Association des groupes de ressources techniques du Québec, 2010). Depuis 1997, le GRT Habitation Lévy a livré, dans le contexte du programme AccèsLogis Québec, 23 projets de logements sociaux comptant 186 logements (GRT Habitation Lévy, données internes).

Quinze habitations communautaires sont créées ou en développement en 2011, représentant en tout 367 nouveaux logements. Parmi ces 15 habitations, en incluant la résidence de la CASLS, cinq sont destinées aux personnes âgées en légère perte d'autonomie, ce qui correspond en tout à 88 nouveaux logements. Une seule est située dans la MRC de Bellechasse (Saint-Lazare, 18 logements). Les autres habitations se trouvent dans la ville de Lévis (15 logements) et dans les MRC de L'Érable (Lyster, 15 logements) et de Lotbinière (Saint-Antoine-de-Tilly, 19 logements).

### **1.3.2. Les acteurs concernés par le projet et les objectifs visés**

Différents acteurs, qui poursuivent des objectifs différents, mais compatibles, sont impliqués au sein de la CASLS.

#### ***Quatre groupes d'acteurs concernés***

Un premier groupe d'acteurs directement concernés par le projet est celui des aînés de Saint-Léon-de-Standon. À partir du portrait du milieu élaboré dans la section 1.2, il est possible de déduire tout d'abord que les aînés manifestent un fort sentiment d'appartenance<sup>1</sup> à leur municipalité étant donné qu'ils y vivent depuis longtemps ; on les surnomme d'ailleurs « les piliers de la région » (Duranceau-Cloutier, 2011). De plus, ils sont propriétaires d'une maison et leurs revenus sont modestes. Ils sont très autonomes et cherchent à le demeurer le plus longtemps possible. Toutefois, leur état de santé est marqué par leur vieillissement, qui diminue leur liberté et l'énergie nécessaire notamment à l'entretien de leur demeure, les forçant ainsi à envisager une autre manière de vivre. Les services offerts par la municipalité ne répondent pas à leurs besoins. À Saint-Léon-de-Standon, aucune structure ne leur permet de demeurer propriétaires tout en n'ayant pas la responsabilité d'assurer l'entretien du logis, dans un condominium par exemple. Par conséquent, s'ils vendent leur maison et qu'ils souhaitent rester dans la municipalité, leur seule possibilité est d'habiter en chambre ; sinon, ils sont contraints à l'« exil ». Un tel choix leur occasionne beaucoup de stress et est synonyme de deuil pour les aînés.

Un deuxième groupe d'acteurs, directement touchés par l'initiative, est celui du maire et des citoyens engagés dans la communauté. Ces derniers jouent un rôle d'agent de développement et d'épanouissement du milieu, qu'ils souhaitent attrayant. Or, d'après les sections 1.2.2 à 1.2.4, le milieu n'est pas en plein essor, un constat s'expliquant en partie par l'âge plus avancé des citoyens et le rythme rapide de la décroissance de la population.

---

<sup>1</sup> Selon une informatrice, les aînés manifestent un attachement viscéral à la municipalité qui les conduit à rester le plus longtemps possible dans leur maison, même dans des conditions de vie très difficiles (par exemple, pour éviter de quitter sa municipalité qui ne peut lui offrir tout l'aide dont elle a besoin, une aînée choisit de rester dans sa maison et de se déplacer avec sa marchette et sa bombonne d'oxygène).

Un troisième groupe d'acteurs, eux aussi directement concernés, sont les résidents de la municipalité. Ils veulent contribuer à la qualité de vie de leur milieu, limiter sa décroissance démographique et améliorer son dynamisme.

Un quatrième groupe d'acteurs, moins directement impliqués que les deux premiers, est celui du gouvernement et de ses membres. Ceux-ci poursuivent l'objectif de mettre davantage de logements abordables à la disposition des aînés du Québec (Gouvernement du Québec, 2009).

### ***Ce que les acteurs cherchent à obtenir***

La réalisation de la CASLS rejoint les intérêts de ces quatre types d'acteurs. Elle permet d'abord aux aînés de demeurer dans leur municipalité d'appartenance tout en résidant dans un milieu de vie de qualité, sécuritaire et à un prix abordable. Elle leur offre aussi la possibilité de mener une vie autonome le plus longtemps possible, et ce, dans des appartements. Une telle situation leur offre des conditions s'apparentant à celles dont ils bénéficient lorsqu'ils sont propriétaires, sans le lot de tracas liés aux nombreuses responsabilités de la propriété. Pour le maire et son équipe ainsi que pour la population, la réalisation de la CASLS rend la municipalité plus attrayante, plus vivante et évite le départ de certaines personnes. Pour le gouvernement, la réalisation de la CASLS, avec ses 21 appartements supplémentaires, lui permet d'atteindre en partie l'objectif lié à l'ajout de logements sociaux destinés aux personnes âgées.

## **1.4. Appréciation du capital social**

Le capital social se définit comme les « réseaux et liens sociaux plus ou moins actifs grâce auxquels un individu ou une communauté peut accéder à des ressources (économiques, politiques, culturelles ou humaines) nécessaires à l'atteinte de ses objectifs » (Forgues, 2004 : 13). On estime ce capital en considérant a) le nombre d'associations dans le territoire, b) le nombre de coopératives et c) le taux de participation aux élections.

### **1.4.1. Associations actives sur le territoire de Saint-Léon-de-Standon**

Les associations présentes sur le territoire de Saint-Léon-de-Standon sont les suivantes :

- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. Fondé en 1982, cet organisme de sensibilisation et de mobilisation en matière de pollution de l'air est l'instigateur d'actions populaires dans toutes les régions du Québec.
- Cercle de Fermières. Cet organisme a pour mission de contribuer à la sauvegarde et à la transmission du patrimoine artisanal. Il s'agit de l'une des plus grandes associations de femmes qui voient à la cause des familles et des femmes dans le monde.
- Chevaliers de Colomb de Saint-Léon-de-Standon. Cette association catholique formée d'hommes vise à répondre à des besoins et à soutenir des causes humanitaires dont fait partie l'amélioration des conditions de vie des aînés.
- Chorale La voix des Méandres. Ce groupe se réunit pour chanter ensemble. Il présente aussi des spectacles à l'occasion.

- Club de l'Âge d'or de Saint-Léon-de-Standon. Ce club social organise des activités culturelles, sportives et récréatives, telles que des soirées et rencontres amicales, des parties de sucre, etc.
- Comité d'embellissement de Saint-Léon-de-Standon. Ce groupe se compose de bénévoles qui veulent contribuer à améliorer la qualité de vie en fleurissant la municipalité.
- Comité de restauration de la rivière Etchemin. Par différents projets qu'il met sur pied, ce comité vise à rendre à la rivière Etchemin sa renommée d'antan, par exemple en l'ensemencant d'ombles de fontaine et de saumons depuis quelques années.
- Corporation de développement socio-économique de Saint-Léon-de-Standon. La mission de cet organisme est de soutenir l'expansion industrielle, commerciale, touristique, culturelle, économique et sociale de la municipalité et d'améliorer la qualité de vie des citoyens par divers moyens, dont l'accueil de nouveaux arrivants.
- Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemin. Cet organisme met en œuvre des projets ou soutient les partenaires du milieu en proposant aux entreprises et aux organisations divers services ciblés et complémentaires afin de stimuler l'activité économique.

Ces associations soutiennent une population totale de 1 128 habitants standonniens, un ratio d'environ neuf associations pour mille habitants.

#### **1.4.2. Coopératives présentes sur le territoire de Bellechasse**

Bellechasse compte plusieurs caisses populaires et coopératives non financières, qui remplissent diverses missions (Giroux, 2011 ; Municipalité de Saint-Léon-de-Standon, 2012).

- CJS La ruche hyperactive de Saint-Anselme. Dans cette coopérative, des jeunes de 12 à 17 ans se regroupent pour créer leur propre entreprise de menus travaux l'espace d'un été.
- Coopérative de solidarité de santé des Monts de Bellechasse. Les membres de cette coopérative, située dans la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, peuvent avoir accès à des services de santé. La coopérative n'exige aucune contribution des patients.
- La Mauve, coopérative de solidarité en développement durable de Bellechasse. Cette coopérative sert à renforcer les liens entre les citoyens et les producteurs agroalimentaires locaux ayant des pratiques agricoles durables ou biologiques. Elle est située dans la municipalité de Saint-Vallier.
- Caisse Desjardins des Seigneuries de Bellechasse. Située à Saint-Charles-de-Bellechasse, cette caisse populaire offre différents services financiers à ses membres et soutient le développement économique de la communauté <sup>1</sup>.
- Coopérative de services Rive-Sud. À Sainte-Claire, cette coopérative offre à ses membres des services d'aide domestique, d'aide à la personne et de grand ménage.
- Épicerie-boucherie de Buckland – coopérative de solidarité. Cette coopérative de Saint-Damien-de-Buckland propose des services liés à l'alimentation.

---

<sup>1</sup> Bien qu'elle ne fasse pas partie du territoire de Bellechasse, il faut noter que la Caisse Desjardins de la Vallée de l'Etchemin est une coopérative ayant contribué à la matérialisation du projet. Son rôle privilégié s'explique par la forte implication et le pouvoir d'influence de dirigeant que détient l'un des administrateurs de la CASLS au sein de la Caisse.

Aucune de ces coopératives n'est située dans la municipalité de Saint-Léon-de-Standon. S'ils souhaitent bénéficier de leurs services, les Standonnien(ne)s doivent donc se déplacer dans une municipalité avoisinante, les plus proches étant celles de Sainte-Claire et de Saint-Damien. Ces six coopératives servent plus de 33 000 Bellechassois.

### 1.4.3. Taux de participation aux élections

En 2008, aux élections provinciales générales, 22 385 des 34 785 Bellechassois ont exercé leur droit de vote. Ce nombre représente un taux de participation estimé de 64,3 %, soit 7,0 points de pourcentage de plus que pour l'ensemble des circonscriptions au Québec. En 2012, 42 892 électeurs sont inscrits dans Bellechasse. Le taux de participation de la MRC estimé est de 76,1 %, soit 1,52 point de pourcentage de plus que pour l'ensemble des circonscriptions.

À l'élection municipale de 2005, le nombre d'électeurs standonnien(ne)s s'est chiffré à 1 095 et le taux de participation a été de 67,0 %. Le maire a été élu par scrutin, tout comme deux de ses conseillers, les quatre autres étant élus sans opposition. Quatre ans plus tard, le maire est réélu sans opposition, tout comme ses six conseillers (qui ont par contre tous changé depuis 2005).

Si l'on se fie essentiellement au nombre d'associations présentes sur le territoire de Saint-Léon-de-Standon et au nombre de coopératives dans le territoire de Bellechasse, et si on les compare avec les données disponibles (Comeau, 2003 et 2009), la base du capital social repose sur un nombre restreint d'organisations. Par ailleurs, les taux de participation aux élections provinciales et municipales sont relativement élevés. Dans le même sens et en considérant la vitalité associative dans ces organisations, on peut constater qu'il s'y manifeste un fort dynamisme du fait qu'elles accueillent des bénévoles particulièrement actifs, une caractéristique qui distingue Saint-Léon-de-Standon des autres municipalités. Ce dynamisme semble associé au charisme naturel et au dévouement passionné du maire à l'égard de sa municipalité. Ces deux éléments contribuent à sa grande crédibilité et au large appui que la population lui accorde <sup>1</sup>. L'implication de certains membres dans le projet de logement social est d'ailleurs conditionnelle à la possibilité de s'allier à M. Bernard Morin, qui est reconnu comme un leader collaboratif (voir la section 1.6 pour plus de détails au sujet des promoteurs), certains affirmant clairement : « Si ce n'était pas de Bernard [le maire], je ne serais pas là [dans l'équipe]. »

## 1.5. Compréhension du projet initial

Au départ, il est clair pour les instigateurs que le projet s'adresse aux personnes âgées de Saint-Léon-de-Standon. Ils souhaitent que ces personnes ne soient plus, pour reprendre une expression utilisée par plusieurs d'entre eux, « déracinées ». Les instigateurs sont aussi convaincus du statut juridique de leur future résidence : ce doit être un OBNL. Ce choix est très avantageux, étant donné que, dans les municipalités comptant moins de 2 000 habitants comme la leur, le gouvernement du Québec finance 50 % du projet. De plus, l'OBNL permet aux personnes non résidentes qui peuvent avoir une expertise

---

<sup>1</sup> Certains disent à son sujet qu'il est « le meilleur maire que Saint-Léon-de-Standon n'ait eu depuis longtemps ».

intéressante pour la CASLS d'être élues comme administratrices du conseil d'administration, ce qu'une coopérative n'autorise pas, d'après les témoignages entendus. Les instigateurs voient dans ce privilège l'occasion de bénéficier de l'expérience de ces personnes, de rechercher des compétences selon leurs besoins et d'apporter un regard autre que celui posé sur le projet par les résidents de la municipalité.

Voilà deux motivations bien ancrées chez les instigateurs. Bien que ceux-ci aient développé au cours de leur vie professionnelle une « expertise et un savoir assurant le développement d'un projet réaliste, réfléchi et viable <sup>1</sup> », ils ne se sont jamais lancés dans pareille aventure <sup>2</sup>.

Le chemin conduisant à la matérialisation du projet « se fait en marchant <sup>3</sup> ». Les multiples décisions se prennent en conseil d'administration et sont appuyées par le GRT Habitation Lévy, un acteur présent depuis le début du projet. Au point de départ, on envisage plusieurs scénarios de construction ; la résidence pourrait comporter 9, 10 ou 18 logements. Toutes les options sont sur la table et font l'objet de débats. Selon une experte du milieu, les objectifs quantitatifs envisagés ne permettent pas de répondre suffisamment aux besoins des personnes âgées ; selon d'autres, il faut déterminer un nombre optimal d'appartements pour la rentabilité. L'option la plus viable consiste à construire un édifice comportant 21 logements. À la suite de ce choix, l'architecte fait plusieurs propositions relatives à la répartition des appartements. Pour maximiser la superficie de la bâtisse, il est décidé que la répartition sera la suivante :

- 19 appartements d'une chambre (592 pieds carrés) ;
- un appartement de deux chambres (786 pieds carrés ou de 73 mètres carrés) ;
- un studio (463 pieds carrés ou de 43 mètres carrés).

D'autres discussions entre les membres conduisent à des décisions importantes (par exemple le choix de participer au programme Supplément au loyer et au programme Aide à la préparation des repas). Ces décisions teintent le projet, qui poursuit son cours et franchit les étapes qui semblent correspondre à un plan déjà défini et quelque peu standardisé dans ce type de projet. Les instigateurs sont appelés à s'ajuster à chacune des étapes et ne semblent pas vraiment avoir de contrôle sur celles-ci. Dans un courriel, le président du conseil d'administration explique :

*Le calendrier des réalisations de la construction nous a été dévoilé par les architectes après que nous ayons choisi l'entrepreneur en construction. Pour celui du projet en général, aucun échéancier n'est prévu, car c'est le GRTH de Lévis [GRT Habitation Lévy] qui œuvre comme chargé de projet, et c'est la pression et l'énergie que l'on met pour que tout fonctionne bien qui font en sorte que le projet avance. Il est clair que c'est la SHQ qui influence la durée du projet, car en début de réalisation il faut rencontrer toutes leurs exigences.*

---

<sup>1</sup> Extrait du mot de présentation du maire de Saint-Léon-de-Standon provenant des archives de la CASLS.

<sup>2</sup> En entretien, une instigatrice affirme, en parlant de la CASLS, qu'« un projet d'envergure comme celui-là, on n'en fait qu'un seul dans une vie ».

<sup>3</sup> Image empruntée à Christen-Gueissaz (2006) qui témoigne de l'incertitude et du fait qu'il n'y a pas de route tracée à l'avance dans le contexte de la recherche collaborative.

## 1.6. Présentation du groupe des promoteurs

Le groupe de promoteurs de la CASLS est le même que celui des instigateurs. Il se compose de huit personnes, deux femmes et six hommes, dont l'âge se situe entre 50 et 70 ans. Leur origine socioéconomique est assez diversifiée : un mécanicien (et maire), un entrepreneur, un manoeuvre (et conseiller municipal depuis 2009) et cinq retraités, tous très impliqués bénévolement dans des associations rattachées au milieu (Club de l'Âge d'or, Fabrique, Cercle de Fermières et Chevaliers de Colomb, autorité municipale, caisse populaire, Corporation de développement socioéconomique de Saint-Léon-de-Standon). Lorsqu'ils étaient encore au travail, ces retraités occupaient des fonctions d'enseignante au secondaire, de conseillère municipale à Saint-Léon, de journalier et menuisier, de gérant d'un rayon dans un magasin d'alimentation et de travailleur forestier.

Ces acteurs veillent au bien-être de leurs aînés et ils ont à cœur le développement de leur municipalité, qu'ils veulent voir devenir un lieu où il fait bon vivre.

Le groupe de promoteurs se partage la réalisation des différentes tâches, le maire jouant le rôle de chef d'orchestre. Selon les informations reçues, celui-ci est loyal et sait créer un climat de confiance au sein de son équipe. Il est facile et agréable de travailler avec lui et de contribuer à faire avancer les choses dans la même direction. À l'extérieur de ce temps de travail, lorsqu'ils le peuvent, certains membres du groupe partagent des loisirs, par exemple faire des promenades en moto.

## 1.7. Les appuis reçus

Les appuis constituent « l'ensemble des soutiens financiers ou non qui ont souvent donné aux fondateurs/fondatrices l'assurance et "le coup de pouce" nécessaires pour concrétiser leur projet » (Defourny, 1994 : 83).

### 1.7.1. Appuis marqués par la gratuité

Les appuis marqués par le don consistent essentiellement en de l'aide financière provenant du milieu, une somme frôlant les 600 000 \$ (Poulin, 2010). Le tableau suivant présente les donateurs ainsi que les bénéficiaires prévisibles et potentiels.

Tableau 1.14 : Appuis financiers au projet de logement social marqués par le don

Montant et origine des contributions	Bénéfices perçus ou potentiels
1 721 682 \$ de la Société d'habitation du Québec (programme AccèsLogis Québec)	Cohérence éthique (mission et objectifs de la SHQ : amélioration du mieux-vivre des citoyens, développement durable, solidarité et inclusion sociale). Prestige et fierté liés au rôle de premier plan joué dans la matérialisation du projet.
Garantie de prêt de 820 934 \$ de la SHQ	Cohérence éthique (mission et objectifs). Prestige et fierté.
350 000 \$ de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon <sup>1</sup>	Développement socioéconomique de la région. Fierté.
91 843 \$ de la MRC de Bellechasse (programme Pacte rural)	Cohérence éthique (mission et objectifs du programme Pacte rural : développement rural de la MRC). Fierté.
70 000 \$ de l'ensemble de la population	Sentiment d'appartenance à la communauté, utilité dans le soutien au développement socioéconomique de la municipalité, amélioration de la qualité de vie.
50 000 \$ de la Caisse Desjardins de la Vallée de l'Etchemin	Fierté et prestige de pouvoir soutenir un projet d'intérêt général et de contribuer au développement économique de la région. Image d'implication dans le milieu.
35 385 \$ de l'Agence de l'efficacité énergétique	Cohérence éthique (programme Novoclimat : développement durable de la région). Fierté.
25 000 \$ de la CLD de la MRC de Bellechasse	Fierté de contribuer au développement socioéconomique de la région.
10 000 \$ ; Club de l'Âge d'or de Saint-Léon-de-Standon	Fierté de contribuer à la vie de la communauté et à l'amélioration des conditions de vie des aînés.
5 000 \$ de la SCHL	Cohérence éthique (mission de la SCHL : accès au crédit à l'habitation et permet aux citoyens canadiens de disposer de choix dans ce domaine). Fierté.
4 000 \$ du Fonds PRÉSÂGES	Cohérence éthique (mission du Fonds PRÉSÂGES : contribuer au développement du milieu communautaire dans le secteur des aînés au Québec). Fierté.
500 \$ de la députée de Bellechasse et ministre (à l'époque), M <sup>me</sup> Dominique Vien	Cohérence éthique (rôle de députée : soutenir le développement socioéconomique de sa MRC). Fierté.

<sup>1</sup> Cette somme sera remboursée par le montant des taxes générées par la bâtisse.

Comme on peut le constater, les appuis financiers sont très variés. Les bénéfices volontairement souhaités et ceux que l'on peut attribuer aux donateurs, même s'ils ne le perçoivent pas, touchent à la cohérence éthique, à l'appartenance à un projet collectif, à la fierté, à la notoriété, à l'image publique et, dans le cas particulier de la municipalité, à un retour de taxes foncières.

Parmi les appuis d'ordre financier fournis à titre gratuit qui ne sont pas mentionnés dans le tableau, figure la cession à la CASLS de parcelles de terrain que détenait la Fabrique, un don d'une valeur de 29 000 \$. Pour les promoteurs et les donateurs, la délimitation d'une



zone physique matérialise le projet. Par ailleurs, pour les promoteurs, il vaut la peine de consacrer beaucoup d'énergie au financement autonome de la CASLS, car l'enjeu de l'indépendance financière s'avère important.

Les appuis marqués par le don gratuit ne se limitent pas seulement à l'aide financière. Ils concernent aussi les conseils à titre gracieux dont ont bénéficié les instigateurs du projet. Ainsi, une aînée très engagée au sein du Club de l'Âge d'or et qui habite Saint-Léon-de-Standon <sup>1</sup> depuis plusieurs années fait profiter le groupe de son expertise. Connaissant bien le milieu, la réalité et les difficultés que vivent les personnes âgées, elle conseille les instigateurs pour que le projet corresponde le mieux possible aux besoins de la communauté. Les bénéfices perçus ou potentiels de cette dame concernent le sentiment de participer à une œuvre commune et importante, la possibilité d'établir un lien social avec l'équipe des instigateurs, de se rapprocher des élus, de créer un réseau entre les résidents de la CASLS et les membres du Club de l'Âge d'or et de se sentir utile au développement de la municipalité à laquelle elle est attachée. Comme d'autres personnes, elle est une résidente éventuelle et elle peut aussi percevoir des bénéfices quant à la possibilité qu'elle a d'influencer la RPA dans laquelle elle aimerait habiter afin que celle-ci réponde à ses attentes à titre de future usagère.

Enfin, la CASLS a bénéficié d'un don d'équipement électronique fait par le Club de l'Âge d'or. Grâce à cette contribution, les résidents de la CASLS peuvent se servir de six ordinateurs munis d'une caméra et ils ont accès à Internet. Les bénéfices perçus ou potentiels du Club de l'Âge d'or ont trait notamment à son image d'implication dans les loisirs offerts aux aînés.

### **1.7.2. Appuis pleinement rémunérés**

Parmi les appuis pleinement rémunérés, on trouve ceux fournis par les entreprises et les personnes qui ont contribué à la matérialisation de la bâtisse (arpenteurs, webmestres, architectes, entrepreneurs, firme d'analyse du sol, comptables, travailleurs, service de déneigement, etc.). La liste exhaustive serait longue à établir et, aux fins de cette monographie, l'utilité de ce répertoire est marginale. Arrêtons-nous tout de même à deux appuis rémunérés.

Le premier a fourni un soutien considérable aux instigateurs de la CASLS. Le GRT Habitation Lévy est une entreprise d'économie sociale reconnue par la SHQ. Sa mission consiste à promouvoir la construction de logements communautaires. Ce groupe vise aussi à offrir des services professionnels de soutien au développement de projets et des services de gestion financière et immobilière pour les territoires de Lévis, Lotbinière et Bellechasse (GRT Habitation Lévy, 2011). Il a tout avantage à ce que le projet se matérialise, puisque, tant que celui-ci n'a pas atteint un certain stade, le GRT Habitation Lévy ne touche aucune forme de rémunération basée sur l'investissement.

---

<sup>1</sup> Selon une informatrice, la dame fait tout dans l'organisme. Pour reprendre ses propos, « elle fait rouler à elle seule le Club de l'Âge d'or de Saint-Léon-de-Standon ». De plus, les Standonnien(ne)s lui accordent une grande crédibilité : « Lorsque Madame... dit quelque chose, on l'écoute. On sait qu'elle a raison. » Elle est décrite comme une femme d'une logique implacable. Pour les instigateurs, elle est « la référence » du milieu.

Dans le projet de la CASLS, le GRT Habitation Lévy accompagne les instigateurs et leur permet de franchir des étapes importantes de réalisation. Son intervention s'effectue sur le plan de l'organisation du groupe (animation et coordination générale), de la recherche de site, du montage financier, du conseil pour les choix de professionnels et la négociation de contrats, de l'élaboration de dossiers de présentation auprès de la SHQ, des demandes de subventions et de financement, de la mise en chantier des projets et de leur concrétisation.

Un autre acteur important est la Coopérative de services Rive-Sud, située à Sainte-Claire, qui met à la disposition de la CASLS les services professionnels de cuisinières et d'aides-cuisinières chargées de préparer les repas du midi et du soir pour les résidents.

## **1.8. Faits saillants de la période de démarrage**

L'étude de la période de démarrage permet de mettre en lumière les difficultés liées au temps écoulé entre l'élaboration du projet et sa mise en œuvre <sup>1</sup> ainsi qu'au manque d'argent.

### **1.8.1. Un dénouement plutôt lent**

La difficulté la plus importante qui ressort des témoignages des instigateurs a trait au temps écoulé entre l'élaboration du projet et sa concrétisation, soit presque quatre ans. Les artisans de la CASLS considèrent cette période comme « interminable <sup>2</sup> ». Selon une informatrice, un des moments où la résidence est devenue plus concrète est associé à la consultation des premiers plans de la bâtisse réalisés par l'architecte. Cette étape a permis au projet de se concrétiser davantage et a redonné un nouvel élan aux instigateurs.

Pour toutes sortes de raisons, les travaux prennent du retard. La livraison de l'immeuble, prévue d'abord pour juillet 2011, est reportée une première fois en novembre de la même année, puis une deuxième en février 2012. Certains citoyens font circuler des rumeurs, laissant croire par exemple que la bâtisse présente des défauts de structure ou que sa construction finale n'aura pas lieu. Les instigateurs, d'abord découragés, reprennent rapidement le contrôle. En décembre 2011, bien que les travaux ne soient pas terminés, que l'ensemble de l'immeuble soit en chantier et que quelques logements seulement soient fin prêts, ils se sentent obligés d'organiser des portes ouvertes pour « faire taire les mauvaises langues ». La pertinence de cette décision est parfois remise en question, puisque les personnes intéressées ont du mal à circuler dans le désordre du chantier. Toutefois, selon le témoignage d'une informatrice, il est facile de comprendre qu'entre laisser l'impression aux citoyens que la bâtisse n'ouvrira jamais ses portes et leur montrer qu'il y règne un grand désordre, la seconde est moins porteuse de conséquences majeures sur l'image de la Corporation.

---

<sup>1</sup> La présente section de la monographie rapporte les moments et les événements marquants de la phase de démarrage. Comme la CASLS en est essentiellement à la première année d'exploitation, le lecteur est invité à revoir le tableau 1.1 portant sur la chronologie des événements, où ces moments sont déjà relevés.

<sup>2</sup> Selon le témoignage d'une instigatrice du projet, chaque fois qu'une dame âgée croisait le maire, elle lui demandait avec insistance de faire plus vite pour que la CASLS soit bientôt prête. Elle tenait à habiter la résidence avant de mourir, un désir qu'elle n'a pas pu réaliser.

En plus d'être longue, la période de temps écoulé entre l'élaboration du projet et sa matérialisation est usante, en raison du nombre élevé d'interlocuteurs à qui les responsables doivent s'adresser pour faire avancer leur dossier et obtenir les informations dont ils ont besoin. Pourtant, la situation n'a rien d'exceptionnel. Le temps nécessaire pour mener à bien une telle initiative est estimé à deux ans et demi si le rythme auquel l'initiative évolue est rapide et à trois ans si le rythme est moyen. Pour les fondateurs de la CASLS, cette situation est empirée par les nombreux mouvements du personnel travaillant au sein de la SHQ et du GRT Habitation Lévy, qui ralentissent le suivi des dossiers. Les fondateurs doivent s'adapter constamment à cette instabilité, leur dossier étant synonyme, comme certains l'évoquent, d'« un éternel recommencement ». Cette difficulté se dégage aussi du bilan de l'année 2010-2011 du GRT Habitation Lévy où l'on déplore ouvertement la fragilisation de l'accompagnement, marquée par l'absence prolongée de la chargée de projets (responsable entre autres de la CASLS) et de la direction générale. Pour résoudre ce problème, le suivi des dossiers est fait par une autre organisation dont les compétences sont similaires à celles du GRT Habitation Lévy, qui engage de nouveaux employés, dont un directeur (GRT Habitation Lévy, 2011).

Malgré les efforts du GRT Habitation Lévy pour en limiter les effets, la lenteur du processus a des conséquences importantes sur le taux d'occupation de la résidence, qui aurait sans doute été meilleur si les délais avaient été plus courts. En février 2012, seulement deux résidents font leur entrée à la résidence. Pourtant, dans les lettres d'intentions consultées, le nombre de personnes intéressées à y habiter était beaucoup plus élevé. Cette situation s'explique notamment par la proximité d'une nouvelle RPA de 58 unités qui a vu le jour à Sainte-Claire en 2009. Plusieurs Standonniens, pressés par le temps, ont vendu leur maison et ont choisi, à contrecœur, de s'installer dans cette résidence. D'autres sont partis à Saint-Malachie. Ces personnes ne reviendront pas à Saint-Léon habiter la nouvelle résidence, même si elle est ouverte maintenant, un deuxième déménagement leur apparaissant trop stressant. Plusieurs des fondateurs expriment leurs regrets en ce sens : « Si la CASLS avait été prête avant, on n'aurait pas perdu notre monde, puis notre résidence serait pleine à craquer. » Six mois plus tard, en novembre 2012, 7 logements sur 21 sont encore disponibles, un taux d'occupation d'à peine 66,7 %, donc plus bas qu'ailleurs. Pour surmonter cet obstacle, on s'emploie à faire connaître la nouvelle résidence et on invite les personnes des autres municipalités à venir y habiter. On s'efforce aussi, en discutant avec certains Standonniens qui croient que la résidence est un foyer de personnes âgées, de faire disparaître cette impression. On présente plutôt la CASLS comme une initiative leur permettant de vendre leur maison pour aller vivre dans un endroit où ils seront tout aussi autonomes.

### **1.8.2. Réaménagement du projet pour contenir les coûts**

Une autre difficulté inhérente à la période de démarrage, de moins grande importance cette fois, concerne le dépassement non prévu des coûts. Pour pallier cette difficulté, les instigateurs revoient certains choix pour en faire de moins dispendieux. Par exemple, au départ, ils prévoyaient installer une passerelle recouvrant l'entièreté de l'entrée principale de la résidence, évitant ainsi toute accumulation de neige l'hiver. Pour diminuer les tarifs, faute de ressources financières suffisantes, la longueur de cette passerelle a été réduite. Aujourd'hui, la passerelle recouvre à peine la moitié de l'entrée. D'autres changements du même ordre ont également été apportés.

## 2. Présentation des acteurs

Nous dressons dans ce chapitre un portrait sociologique des sous-groupes actuellement parties prenantes dans la CASLS, à l'interne comme à l'externe.

### 2.1. Description des acteurs à l'interne

La « jeunesse » de la CASLS influence particulièrement sa structure, tant sur le plan de la gouvernance que sur un plan plus opérationnel.

#### 2.1.1. Sur le plan de la gouvernance

Sur le plan de la gouvernance de l'organisme, celle-ci se limite au conseil d'administration qui agit au nom de l'organisme. Légalement, le conseil détient tous les pouvoirs de décision et de gestion et il peut s'adjoindre des comités consultatifs. Avant la première assemblée générale de novembre 2012, la composition du conseil d'administration provisoire correspond à celle du groupe des instigateurs :

- Président : M. Bernard Morin
- Vice-président : M. Jean-François Grenier
- Secrétaire : M<sup>me</sup> Françoise Bourgault
- Administratrice : M<sup>me</sup> Pierrette Parent
- Administrateur : M. Luc Comeau
- Administrateur dont le poste devient vacant : M. Gilbert Genest <sup>1</sup>
- Administrateur : M. André Gosselin
- Administrateur : M. Claude Gosselin <sup>2</sup>.

La composition du conseil d'administration a été stable jusqu'en mars 2011 où M. Gilbert Genest décède assez subitement. Le comité ne pourvoit pas son siège d'administrateur.

La première assemblée générale de la CASLS est fixée au 28 novembre 2012 <sup>3</sup>, soit trois ans et demi après l'enregistrement juridique de l'initiative et neuf mois après l'ouverture de la résidence. Lors de cette première assemblée, les règlements internes sont adoptés et le premier conseil d'administration est officiellement formé. Il se compose dorénavant de trois locataires (deux hommes et une femme) et de quatre membres issus de la population. Ceux-ci faisaient partie du conseil d'administration provisoire. Il s'agit de M. Bernard Morin, de M<sup>me</sup> Pierrette Parent, de M. Jean-François Grenier et de M. André Gosselin. Leurs fonctions respectives ne sont pas encore décidées. Selon un informateur, il semble assuré que le maire occupera encore celle de président du conseil d'administration.

---

<sup>1</sup> M. Genest est décédé en 2011.

<sup>2</sup> Bien que deux administrateurs portent le même nom de famille, aucun lien de parenté ne les unit.

<sup>3</sup> L'organisation de la première assemblée générale au mois de novembre 2012 est en quelque sorte un choix obligé, la résidence comptant trop peu de locataires (2 locataires en février 2012 et 5 en septembre 2012). Cette situation aurait forcé les deux seuls usagers à accepter le mandat d'administrateur pour respecter la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre c-38) quant à la composition du conseil.

### 2.1.2. Sur le plan opérationnel

Certains acteurs font en sorte que l'initiative porte ses fruits.

#### **Directeur général**

Sur le plan opérationnel, un acteur fait la différence à la CASLS. Il s'agit de M. Bernard Lauzier, jeune retraité ayant travaillé la majorité de sa vie à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Ses semaines de travail étaient assez chargées, rappelle-t-il, avec une moyenne de 70 heures. Il est le conjoint de M<sup>me</sup> Pierrette Parent qui est administratrice, comme l'avons vu plus haut.

M. Bernard Lauzier agit bénévolement à titre de directeur général de la CASLS. C'est lui qui a offert ses services de coordination au président du conseil d'administration de la Corporation, avec qui il entretient des relations d'amitié. Même si M. Lauzier n'est pas rémunéré, son engagement va dans le même sens que la mission poursuivie à la CSN, soit de contribuer au bien-être de la communauté. Les motifs de son implication reposent sur le fait qu'il se sent personnellement touché par la cause soutenue par la CASLS. Il ressent le besoin « d'être là pour nos aînés », des gens qu'il estime grandement. Il a des attentes bien précises : « Lorsque je serai âgé, j'espère qu'il y aura aussi quelqu'un là pour moi. »

Ses tâches sont très variées, passant de l'administration à la relation d'aide : offre de renseignements, remplissage de formulaires divers, suivi des demandes de résidence et du dossier des usagers, signature de baux, accueil de nouveaux résidents, soutien aux résidents<sup>1</sup>, suivi du respect des règles de la CASLS, encadrement du concierge et des cuisinières, etc. Il agit de manière autonome, essayant de « déranger » le moins souvent possible M. Bernard Morin. Selon les périodes de l'année, il est parfois appelé à travailler plus de 40 heures par semaine, mais en moyenne il consacre une vingtaine d'heures à la résidence. Les 1 040 heures annuelles données par M. Lauzier dépassent et de loin le nombre d'heures moyen des bénévoles de 55 ans et plus, qui se chiffre plutôt à 178,9 heures par année (Fleury, 2012).

#### **GRT Habitation Lévy**

Le chargé de projet du GRT Habitation Lévy, M. Félix Boudreault, assure le fonctionnement de la CASLS sur les plans plus législatif, technique et administratif. Il fournit des conseils et accompagne les administrateurs dans toutes leurs démarches. Il était présent lors de la première assemblée générale du 28 novembre 2012.

---

<sup>1</sup> En entretien, M. Bernard Lauzier explique qu'il aide les résidents autant sur le plan moral que technique. Sur le plan moral, il semble que dans les premiers mois où les personnes âgées s'installent à la résidence elles vivent toujours un court moment de « dépression ». Il sent alors que leur comportement change et qu'elles sont plus tristes. Il prend le temps de discuter avec elles de cette situation plus difficile. Il les écoute. Dans ce même entretien, il ajoute que, parfois, les aînés ont besoin d'une forme d'aide plus technique, par exemple pour faire fonctionner leur télécommande de télévision.

### **Cuisinières, aides-cuisinières et concierge**

La production de services relatifs au logement ne serait pas assurée sans la contribution de trois autres acteurs. Il s'agit du concierge, de deux cuisinières et de deux aides-cuisinières. Chargé de l'entretien de la bâtisse, le concierge est le seul employé salarié de la CASLS. Les cuisinières et les aides-cuisinières, responsables de la préparation des repas du midi et du soir, sont embauchées par la Coopérative de services Rive-Sud, qui assure leur formation. L'accréditation de cette coopérative permet aux usagers à faibles revenus de bénéficier d'une aide financière pour payer les coûts liés à la préparation des repas.

## **2.2. Description du réseau**

Le réseau contribue de diverses manières à la bonne marche du projet. On peut distinguer les membres selon qu'ils se trouvent à proximité de la CASLS ou plus éloignés.

### **2.2.1. Au cœur de la municipalité**

La localisation de la résidence a été envisagée de telle sorte qu'en étant au centre de la municipalité elle simplifie certaines transactions de l'administration, facilite les déplacements des usagers et leur permet de maintenir leurs relations. Elle suppose également une proximité avec les services suivants :

- la caisse populaire, qui offre aux résidents et à l'administration des ressources leur permettant de gérer leurs avoirs ;
- le bureau municipal, qui représente l'autorité politique locale ;
- le bureau de poste, qui, malgré l'Internet, demeure essentiel pour différentes communications ;
- l'église, qui, on le sait, est particulièrement fréquentée par les aînés ;
- l'école primaire, qui est l'endroit où se tiennent habituellement les soirées organisées pour les aînés. Ceux-ci peuvent y rencontrer leurs connaissances et bavarder avec elles ;
- le centre communautaire, où les aînés peuvent jouer à la pétanque.

En outre, le réseau géographiquement immédiat est constitué des divers organismes locaux qui appuient la CASLS et coopèrent avec elle. Il s'agit du Club de l'Âge d'or, de la Fabrique, du Cercle de fermières, des Chevaliers de Colomb et de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon. Le réseau de proximité serait incomplet si nous ne mentionnions pas les instigateurs du projet et les membres du conseil d'administration, le directeur général M. Bernard Lauzier, les cuisinières, les aides-cuisinières et le concierge, de même que les proches des usagers (famille et amis).

### **2.2.2. Dans le secteur de l'habitation, dans la région et au-delà**

Le réseau de la CASLS comporte également des liens avec des organisations et des personnes qui œuvrent dans le domaine du logement ou pour d'autres aspects de son fonctionnement. En ce sens, on peut considérer ces différents acteurs comme des alliés :

- le GRT Habitation Lévy, et tout particulièrement M. Félix Boudreault, le chargé de projet de la CASLS ;
- la Fédération régionale des OBNL en habitation Québec–Chaudière–Appalaches (FROHQC), l'une des huit fédérations d'un réseau solidaire dont la vocation première est d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes de logement (Réseau québécois des OBNL en habitation, 2012). La FROHQC est un réseau qui procure un appui aux administrateurs de la CASLS dans leurs démarches ;
- le gouvernement du Québec et la SHQ (qui agit en son nom). Celle-ci fait office de régulateur, puisqu'elle fixe et applique les règles des programmes dont bénéficie la CASLS ;
- la MRC de Bellechasse, qui met à la disposition de la CASLS un vaste réseau de partenaires susceptibles de l'aider dans ses démarches. De plus, dans le cadre de son programme Pacte rural, elle joue un rôle de régulateur ;
- le CLD de la MRC de Bellechasse, qui met à la disposition des promoteurs de son territoire un guichet multiservice d'aide de première ligne à l'entrepreneuriat individuel et collectif. Il procure ainsi un soutien technique et financier au projet (CLD de la MRC de Bellechasse, 2012) ;
- la Coopérative de services Rive-Sud, qui, en collaboration avec le Centre local de services communautaires (CLSC) de Saint-Lazare, appuie le maintien à domicile des aînés. Elle est un fournisseur de services pour la CASLS dans la mesure où elle met à la disposition des usagers des services adaptés à leurs besoins (ménage, préparation des repas, etc.).

### 3. Dimension institutionnelle de l'initiative

La dimension institutionnelle s'intéresse aux règlements et aux mécanismes de décision permettant de comprendre le système politique de l'initiative de logement social émergent de ses règles du jeu (règlement internes et lois) tout comme de ses coutumes (Bélangier et Lévesque, 1994 ; Touraine, 1993 : 58-67).

#### 3.1. Règles internes

Les règles internes font référence au statut juridique ainsi qu'aux règlements et politiques dont les modalités sont déterminées par la CASLS elle-même.

##### 3.1.1. Statut juridique

La CASLS est un OBNL incorporé selon la partie III de la Loi sur les compagnies. Selon les lettres patentes (Registre des entreprises, 2009, p. 3), sa mission comporte quatre volets. À des fins charitables et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres, la CASLS poursuit les objectifs suivants :

1. Offrir des services résidentiels, d'alimentation et de loisirs à une clientèle de personnes âgées en légère perte d'autonomie à revenu faible ou modeste, prioritairement à des résidents ou d'anciens résidents de Saint-Léon-de-Standon.
2. Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour les fins ci-dessus mentionnées.
3. Conserver, de façon stable et permanente à la Corporation, un statut non équivoque de la corporation à but non lucratif et maintenir un régime d'occupation de la résidence par la personne visée au paragraphe 1 ci-dessus.
4. Rencontrer et participer avec d'autres organismes pour rechercher et apporter des solutions à la problématique du logement pour les personnes âgées.

##### 3.1.2. Règlements et politiques internes

Le caractère récent de l'organisation fait que les règlements et politiques internes sont relativement peu nombreux. Rappelons que le premier conseil d'administration est officiellement entré en fonction le 28 novembre 2012.

##### ***Règlement de régie interne***

Le règlement provisoire de régie interne (ou règlements généraux provisoires) est adopté officieusement par l'assemblée générale d'organisation le 10 septembre 2009. L'assemblée générale de fondation les rendra officiels en novembre 2012. On y retrouve les éléments habituels de distribution du pouvoir et des responsabilités ainsi que des procédures de fonctionnement. Cet écrit de douze pages comporte plusieurs éléments regroupés en sept parties intitulées :



- Définitions (assemblée, association, conseil, comité, loi, membre et règlements) ;
- Constitution de l'association (nom, siège social et objet de l'association) ;
- Membres (membres de la corporation, liste des membres, cotisation annuelle, suspension-expulsion) ;
- Assemblée des membres (assemblée générale, assemblée générale annuelle, assemblée générale spéciale, pouvoirs et obligations de l'assemblée générale, procédure d'élection) ;
- Conseil d'administration (composition, durée du mandat, vacances, pouvoirs du conseil, pouvoir d'emprunt, vérification des comptes, amendement aux présents règlements, dissolution, responsabilité, réunions, convocation, quorum) ;
- Dirigeants (rôle du président, vice-président, secrétaire, trésorier, conseiller) ;
- Autres dispositions (exercice financier, chèque et contrat, rapport annuel, entrée en vigueur).

### ***Règlement d'immeuble***

D'une dizaine de pages, le Règlement d'immeuble fait partie intégrante du bail de location et comporte des clauses concernant l'occupation du logement, son entretien et ses réparations, ses transformations, l'utilisation des espaces communautaires, la responsabilité de l'occupant et de la Corporation quant aux dommages et pertes, la sécurité et le respect du règlement.

### ***Règlement général d'emprunt***

Le « Règlement général, règlement n° 2 » précise en une page les conditions d'emprunt.

### ***Résolutions adoptées par le conseil d'administration***

Dans les documents internes de la CASLS, plusieurs résolutions sont adoptées par le conseil d'administration. Elles concernent l'autorisation accordée au président et au vice-président de signer pour et au nom de la CASLS des documents divers, par exemple : ententes avec l'Office municipal d'habitation, modification de déclaration d'organisme de bienfaisance, tout document concernant la SHQ, demande de financement à la SCHL, ouverture d'un compte à la caisse populaire, demande de marge de crédit, du plan cadastral, etc.

### ***Politique de stationnement***

La politique de stationnement comporte trois pages et précise les dispositions relatives au stationnement que les usagers de la résidence peuvent utiliser moyennant certains frais mensuels.

### ***Un principe et des manières de faire : protéger l'intimité et la dignité des aînés***

Parmi les éléments culturels ou éthiques pouvant aussi contribuer à réglementer la CASLS, pensons à la préoccupation qu'a M. Bernard Lauzier de s'assurer de la protection de la vie privée des usagers. M. Lauzier dit à cet effet qu'à la CASLS « les usagers doivent sentir qu'ils sont en sécurité et qu'ils sont chez eux ». Il explique que les résidents partagent avec d'autres des zones communes, comme la salle à manger ou le salon, mais qu'ils n'ont pas à se retrouver en présence de personnes inconnues, même si ce sont des proches d'autres usagers. Le déplacement des proches est d'ailleurs limité. Ceux-ci ne peuvent pas se

trouver dans les aires communes si l'aîné qu'ils sont venus visiter ne l'y accompagne pas. Dans le même esprit de protection de la vie privée, les tables dans la salle à manger sont divisées en deux sections. Une première pour les usagers accueillant leurs visiteurs (ils doivent avertir 24 heures avant de se présenter s'ils veulent pouvoir y manger). Une deuxième section de tables est destinée aux usagers réguliers. Si, par exemple, la chercheuse avait souhaité partager un repas avec les résidents pour observer comment se déroule ce moment ou pour échanger avec eux, elle n'aurait pu s'intégrer au groupe. On aurait perçu cette initiative comme une intrusion.

### 3.1.3. Distribution formelle du pouvoir

La CASLS est gouvernée essentiellement par son conseil d'administration qui, pendant presque quatre ans, a été composé du noyau des instigateurs du projet (voir la section 1.6). À la fin novembre 2012, avec la première assemblée générale, le conseil d'administration officiel est en place :

Tableau 3.1 : Membres du conseil d'administration provisoire et du conseil d'administration officiel de la CASLS

Conseil d'administration provisoire	Conseil d'administration officiel
M. Bernard Morin (président)	M. Bernard Morin (président)
M. Jean-François Grenier (vice-président)	M. Jean-François Grenier (vice-président)
M <sup>me</sup> Françoise Bourgault (secrétaire)	Usagère de la résidence (administratrice)
M <sup>me</sup> Pierrette Parent (administratrice)	M <sup>me</sup> Pierrette Parent (secrétaire)
M. Luc Comeau (administrateur)	Usager de la résidence (administrateur)
M. Gilbert Genest (administrateur)	Poste non comblé
M. André Gosselin (administrateur)	M. André Gosselin (administrateur)
M. Claude Gosselin (administrateur)	Usager de la résidence (administrateur)

Bien que les usagers fassent maintenant partie du nouveau conseil, peu de changements ont lieu dans l'organisation de celui-ci. Le nombre de femmes demeure le même (deux) et les fonctions de président et de vice-président à qui est attribué un pouvoir de décision plus important sont attribuées aux mêmes personnes, soit à M. Bernard Morin et à M. Gilbert Genest.

### **3.1.4. Inclusion des acteurs endogènes opérationnels et des acteurs exogènes**

Le règlement interne ne prévoit pas de représentation des salariés au conseil d'administration. D'après nos entretiens, que ce soit prévu ou non dans les règles internes, la Corporation pourrait faire une place aux acteurs endogènes de l'opérationnel dans sa structure décisionnelle. Quoi qu'il en soit, la question ne se pose pas vraiment, car l'organisation n'est pas suffisamment complexe. En effet, elle ne compte qu'un salarié (le concierge) et un travailleur bénévole (le directeur général).

### **3.1.5. Pouvoir informel et clivages**

Certains acteurs possèdent du pouvoir dans une organisation sans que cela soit prévu dans les règles internes. Par exemple, une compétence particulière, des habiletés de communication ou l'utilisation judicieuse des règles peuvent constituer des sources de pouvoir informel.

Il peut aussi se produire différents clivages entre les acteurs internes qui entraînent des tensions entre des groupes. Pour l'instant, on ne rencontre pas ce phénomène au sein de la CASLS. Toutefois, selon les renseignements qu'on nous a fournis, une situation délicate s'est produite à l'occasion de la première assemblée générale.

Au nombre des résidents se trouve une aînée très engagée dans sa communauté vers qui les instigateurs se tournent pour obtenir des conseils et pour bénéficier de sa connaissance profonde du milieu (voir la section 1.7.1). Cette dame souhaitait se présenter à l'assemblée générale de novembre 2012 comme candidate pour occuper l'un des trois sièges d'administrateurs réservés aux usagers. Or, au moment de l'assemblée générale, elle était hospitalisée. Une entente entre elle et les administrateurs prévoyait que ceux-ci soumettraient sa candidature même si elle était absente. Mais cette entente ne suffisait pas. Selon les règles, on doit fournir une procuration écrite pour faire valoir une candidature, ce qui, faute de temps, n'a pas été possible en l'occurrence. Notre informateur s'est alors dit : « Elle va être déçue, ça c'est sûr. » La forme que prendra cette déception appartient à la personne concernée, mais dans un tel cas d'espèce les conséquences sont imprévisibles. Dans d'autres contextes, un tel incident a pu entraîner un malentendu qui n'a pas été clarifié et qui a mis en opposition deux ou plusieurs groupes sur diverses questions.

## **3.2. Règles externes et rapports avec les pouvoirs publics**

Les politiques, les lois et les divers règlements (municipaux ou autres) peuvent affecter de façon notable une initiative en cours. Dans le présent contexte, nous verrons d'abord en quoi la Corporation est proche du pouvoir municipal et comment les règles externes conditionnent son action.

### **3.2.1. Proximité avec le pouvoir municipal**

L'influence des règles externes et les rapports avec les pouvoirs publics susceptibles d'influer sur l'initiative sont tout d'abord liés de près à la position stratégique qu'occupe

M. Bernard Morin, considéré par certains comme « l'âme du projet de la CASLS <sup>1</sup> ». Ses doubles fonctions de maire et de président du conseil d'administration (provisoire et officiel) lui confèrent une liberté, un pouvoir de décision, une crédibilité et une autorité politique considérables, qui déteignent favorablement sur l'initiative.

De plus, aux côtés du maire se trouvent deux autres personnes membres du noyau des artisans de la CASLS. Ces personnes agissent à titre de conseillère ou de conseiller municipal. Il s'agit de M<sup>me</sup> Françoise Bourgault (secrétaire du conseil d'administration provisoire) et de M. Jean-François Grenier (vice-président des deux conseils d'administration [provisoire et officiel]). M<sup>me</sup> Pierrette Parent (administratrice des conseils d'administration provisoire et officiel et secrétaire en 2012) a elle aussi, de 2005 à 2009, siégé à titre de conseillère municipale. L'implication politique de ces instigateurs au sein de la municipalité et leur expérience professionnelle leur donnent un poids prépondérant dans les décisions prises par la municipalité quant à la réalisation du projet. Par exemple, dans le cours habituel de la matérialisation d'une initiative, les instigateurs doivent obtenir le prêt de démarrage. Or, en l'occurrence, cette étape a été facilitée par le fait que le maire et plusieurs membres du conseil municipal étaient déjà fortement engagés dans le projet.

La position politique que le président (maire), le vice-président (conseiller municipal) et la secrétaire (conseillère municipale) du conseil d'administration de la CASLS occupent au sein de la municipalité leur permet d'avoir plus de voix et d'être entendus plus facilement.

### 3.2.2. Règles d'influence

Ainsi qu'il a été mentionné dans la section 1.5, les instigateurs se sont engagés dans un projet de logement social qui comporte, à l'instar de projets semblables et dans d'autres domaines, un cheminement type que prévoient soit les modalités d'application d'un programme gouvernemental de soutien, soit l'art de faire chez les experts. C'est dans ce contexte que les promoteurs du projet ont été appelés à s'ajuster à chacune des étapes avec l'impression de ne pas avoir vraiment de contrôle sur la séquence des étapes ni sur l'échéancier.

Le choix des instigateurs de créer un OBNL et de participer au programme AccèsLogis Québec entraîne donc une série de conséquences. Un motif important de ce choix réside dans la subvention de 50 % des coûts de réalisation du projet. En revanche, les promoteurs s'engagent à respecter plusieurs conditions. L'entente les oblige, entre autres choses, à faire affaire avec la SHQ, qui est mandatée par le gouvernement du Québec pour mettre en œuvre le programme ; à être accompagnés dans les diverses étapes du projet par un GRTH admissible au programme (deux groupes de ressources techniques sont reconnus par la SHQ dans Bellechasse) ; et à adhérer à la FROHQC. D'autres obligations sont inhérentes au programme Supplément au loyer et à l'aide financière accordée aux usagers pour la préparation des repas.

Les engagements pris par la CASLS avec le gouvernement la placent dans une position de contrainte et d'obligation, voire d'assujettissement, diraient les plus critiques. Une chose est sûre, les marges de manœuvre des instigateurs pour certains aspects du projet sont

---

<sup>1</sup> Expression utilisée par l'une des instigatrices.

réduites. Par exemple, le programme n'offre aucune latitude quant à l'offre de logements, qui doivent être permanents. Les instigateurs ne pourraient pas, pour rentabiliser les pertes qu'occasionne le faible taux d'occupation, offrir par exemple les appartements à des aînés qui souhaitent bénéficier d'un lieu de transition.

Comme le révèle l'étude du milieu, la forme de la propriété privée domine l'offre des résidences pour les aînés. Le choix de cette option est sans doute facilité par le fait qu'en choisissant de construire une résidence à but lucratif il y a moins de protocoles à suivre et que les marges de manœuvre des instigateurs sont plus grandes.

### **Convention d'exploitation entre la CASLS et la SHQ**

Un document d'une importance considérable est la Convention d'exploitation entre la CASLS et la SHQ qui contribue au financement du projet à hauteur de 1 721 682 \$ par son programme AccèsLogis Québec et qui garantit à la CASLS un prêt de 820 934 \$. Ce document d'une vingtaine de pages a été signé par le président et le vice-président du conseil d'administration le 11 janvier 2011. Il résume un ensemble d'obligations et d'engagements de la CASLS envers la SHQ en raison de sa participation au programme AccèsLogis Québec <sup>1</sup>. Par exemple, le programme prévoit que la CASLS doit offrir un nombre minimal (5) ou maximal (21) de logements à des usagers pouvant bénéficier du programme Supplément au loyer. On y trouve aussi des précisions quant au renouvellement et à la garantie du prêt, aux conditions de location, à l'obligation d'adhérer à une fédération ou à un regroupement, aux assurances, à la tenue de livres, à la portée et à la durée de la présente convention, entre autres (Société d'habitation du Québec, 2003).

### **Programme Supplément au loyer**

Le prix mensuel de la location des logements à la CASLS est établi en fonction du programme Supplément au loyer mis en place par le gouvernement du Québec et géré par la SHQ. Pour être admissible à l'aide prévue au programme, une personne doit avoir un revenu annuel de 19 500 \$ et moins. Le tableau suivant permet de comprendre l'application de cette mesure qui tient compte du revenu annuel pour l'aide au logement. Moins le revenu d'un particulier est élevé, et moins il lui en coûte pour être logé et nourri dans la résidence <sup>2</sup>.

Tableau 3.2 : Exemples des coûts pour la location mensuelle d'un logement de 3 pièces et demie

	<b>Particulier ayant un revenu annuel de 12 500 \$</b>	<b>Particulier ayant un revenu annuel de 16 500 \$</b>	<b>Particulier ayant un revenu annuel de 20 000 \$</b>
Prix du loyer (\$)	565	565	565
Subvention au loyer (\$)	- 367	- 286	0
Pension (\$)	220	220	220
Préparation de repas (\$)	132	132	172
<b>Coût total mensuel pour être nourri et logé (\$)</b>	<b>550</b>	<b>631</b>	<b>957</b>

<sup>1</sup> Dans ce programme figure aussi l'obligation qu'a la CASLS d'avoir recours aux services d'un groupe de ressources techniques reconnu par la SHQ. Le GRT Habitation Lévy est l'un de ces groupes.

<sup>2</sup> Ces exemples ont été créés par la CASLS et sont remis avec le feuillet publicitaire de la RPA.

Le coût du supplément au loyer est partagé entre la SHQ (qui défraie 90 % du montant s'appliquant uniquement sur le prix du logement) et la municipalité (qui paie les 10 % restants pendant les cinq premières années). La personne recevant la subvention ne paie que 25 % de ses revenus pour son loyer, la différence étant versée à la Corporation par la SHQ et la municipalité. Cette dernière s'est d'ailleurs engagée à faire cette contribution pour les prochaines cinq années.

La CASLS est obligée, par la convention d'exploitation, de réserver entre 20 et 50 % de ses logements à des personnes bénéficiant du programme Supplément au loyer.

***Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique***

Le coût total pour être nourri et logé à la CASLS dépend aussi de l'indemnité que les locataires peuvent retirer de leur participation au Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). La Coopérative de services Rive-Sud est une entreprise reconnue par la Régie de l'assurance maladie du Québec pour offrir dans ce cadre des services à domicile. Les locataires admissibles au programme bénéficient d'une réduction variant de 4 à 11 \$ l'heure, applicable sur le taux horaire des cuisinières et des aides-cuisinières, en fonction de leur revenu. L'indemnité est applicable seulement sur le temps de préparation du repas et non sur le montant alloué à l'achat de la nourriture.

## **4. Dimension organisationnelle de l'initiative**

La dimension organisationnelle désigne l'agencement des « moyens techniques et des ressources pour réaliser ses objectifs de production de biens ou de services » (Bélanger et Lévesque, 1994 : 25). Elle est décrite à l'aide du profil de la CASLS et des processus organisationnels qui la sous-tendent.

### **4.1. Profil organisationnel**

Le profil organisationnel de l'initiative est établi en rappelant ses objectifs, en évoquant ses principales orientations stratégiques, en précisant la nature des services produits et en faisant état de ses caractéristiques financières.

#### **4.1.1. Objectifs et priorités**

Les objectifs généraux de l'initiative sont les mêmes que ceux apparaissant dans les lettres patentes de la CASLS et qui ont été mentionnés dans la section 3.1.1. Depuis l'enregistrement juridique de la Corporation, aucune instance interne n'a formulé d'objectifs plus précis.

#### **4.1.2. Aspects stratégiques**

La première année d'exploitation de la résidence à partir de février 2012 est une période chargée pour les instigateurs de la CASLS. Elle représente d'ailleurs, selon les dires du chargé de projet, celle « qui demande le plus d'efforts et d'énergie ». Pour l'instant, il n'y a pas vraiment de planification stratégique ou de plan précis auxquels la CASLS se réfère pour orienter son action, le principal problème demeurant son taux d'inoccupation. Bien que plusieurs suggestions aient été faites par différents acteurs pour faire connaître la CASLS et attirer de nouveaux résidents, il semble que la principale stratégie retenue par les décideurs soit le bouche-à-oreille. D'autres méthodes plus « agressives » seront sans doute envisagées si celle-ci est infructueuse.

#### **4.1.3. Services fournis**

La CASLS fournit des services de logement. À la fin novembre 2012, le nombre de locataires s'élève à 15, soit 10 femmes et 5 hommes. Ils occupent 14 logements, deux locataires (un homme et une femme) vivant en couple.

En plus de ce principal service, les locataires bénéficient de deux repas par jour et d'un environnement protégé, grâce 1) à la caméra permettant de surveiller l'accès à la résidence et la porte principale sécurisée et 2) à leur bracelet lié à une centrale avec transmetteur téléphonique permettant d'entrer en contact avec du personnel médical.

À la périphérie de ces services, la CASLS met notamment à la disposition de ses usagers une salle de buanderie sur chaque étage, une salle munie d'ordinateurs et d'un accès à Internet, un ascenseur, un stationnement, de grands espaces de rangement dans chaque logement, une salle à manger et une salle communautaire pour les loisirs.

Tel qu'il en ressort de l'étude du milieu, il n'existe pas de concurrence en matière de RPA à Saint-Léon-de-Standon, puisque l'autre organisation offrant un tel service dans la municipalité est à but lucratif et n'offre que des chambres à ses usagers. La CASLS est unique puisqu'elle est la seule résidence OBNL de la municipalité destinée aux personnes âgées, leur offrant des appartements (un studio, 19 appartements d'une chambre et un appartement de deux chambres) et pouvant accueillir, avec ses 21 unités, un grand nombre de résidents.

#### 4.1.4. Données financières

Le portrait de la situation financière de la CASLS est basé sur sa seule année d'exploitation qui prend fin en février 2013. Cette situation est actuellement déficitaire. Selon les derniers états financiers, du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2012 la CASLS a réalisé des revenus de 22 971 \$ de ventes, alors que ses charges sont estimées à 25 249 \$ ; le déficit est de 2 278 \$. Pour la période antérieure du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 novembre 2012, le total global de ses ventes est de 179 678 \$ et celui de ses charges de 185 975 \$, soit un manque à gagner de 6 297 \$.

Le déficit de la CASLS s'explique en grande partie par le manque de locataires, qui force les administrateurs à combler, pendant un certain temps, la différence de montant entre les heures facturées par les cuisinières et les aides-cuisinières et les heures payées par les locataires. Par exemple, en février 2012, la résidence ne compte que deux locataires – pour une offre de 21 unités, rappelons-le – à qui l'on facture 8 heures par semaine au taux horaire de 20,50 \$. Or, les cuisinières et les aides-cuisinières travaillent 28 ou 35 heures hebdomadairement, selon les semaines, ce qui crée un écart d'au moins 20 heures représentant une perte se situant à 410 \$ ou à 553 \$ par semaine. La Coopérative Rive-Sud et la Corporation ont supporté temporairement cet écart, mais, dans un courriel du 29 janvier 2012, il est clair que cette situation préoccupait le maire. Le problème a été résolu avec l'arrivée de sept nouveaux locataires ; ainsi, on facture aux neuf résidents 36 heures de services hebdomadaires qui couvrent les 35 heures travaillées par les cuisinières et les aides-cuisinières. Avec les 15 usagers présents, le problème ne se pose plus.

Les unités vacantes font l'objet d'analyses et interpellent les administrateurs pour trouver des solutions, parce que la situation financière de la CASLS s'améliorera inévitablement lorsque les unités seront occupées. Précisons que les sept unités disponibles au moment de nos observations sont le studio, cinq appartements d'une chambre et l'appartement comptant deux chambres. Selon une administratrice, il est étonnant que le studio, moins cher que les autres unités, soit encore libre : « Moi, si j'étais une personne âgée, c'est sûr que c'est cet appartement que j'aurais choisi. Puis on a vu plusieurs studios comme celui-là dans d'autres RPA. Les aînés qui en habitaient un appréciaient beaucoup sa petite taille. » L'instigatrice ajoute qu'à sa connaissance les personnes intéressées avaient de la difficulté à s'imaginer comment disposer leurs meubles dans le studio. Pour pallier cette difficulté, elle a proposé aux autres administrateurs de le faire visiter meublé. Quant à l'appartement de deux chambres, son prix plus élevé que les autres unités peut être une raison expliquant le fait qu'il ne soit pas encore loué.



## 4.2. Processus organisationnels

Les processus organisationnels désignent la production, l'organisation du travail, la formation et la consommation de services.

### 4.2.1. Production des services

Le processus de production de services est assez simple à décrire :

- Les logements sont à la disposition exclusive des usagers.
- Le dîner et le souper sont offerts tous les jours aux usagers à la même heure.
- La sécurité offerte comprend une caméra de surveillance et un bracelet individuel relié à une centrale avec transmetteur téléphonique.
- La buanderie est disponible sur chaque étage.
- Un espace est mis à la disposition des coiffeurs et coiffeuses des locataires.

Il n'y a pas d'organisation particulière de loisirs.

### 4.2.2. Organisation du travail

L'organisation du travail concerne la coordination du travail, le contrôle du travail et la répartition des tâches. À la CASLS, il convient de distinguer deux périodes et la nature des tâches.

#### ***La mise sur pied de l'initiative, d'une part, et sa mise en œuvre, d'autre part***

Pendant la période couvrant la mise sur pied de l'initiative, soit de janvier 2008 à la fin novembre 2012, le travail est réalisé bénévolement par les huit promoteurs appuyés et conseillés par le GRT Habitation Lévy qui, lui, est rémunéré. Pendant la période couvrant les travaux de construction, trois instigateurs forment le comité de chantier. Grâce à leurs connaissances dans le domaine de la construction, ils facilitent la communication avec les ouvriers et permettent une prise de décision rapide.

En février 2012, lorsque les activités de la résidence débutent, les tâches changent et l'organisation du travail s'en trouve influencée, reposant désormais essentiellement sur l'implication bénévole de M. Bernard Lauzier. Celui-ci joue un rôle de premier plan dans la prestation quotidienne de certains services. Les promoteurs sont encore présents, notamment au conseil d'administration, mais ils restent maintenant plutôt à l'arrière-scène.

#### ***La délégation des tâches bureaucratiques***

Les administrateurs confient au GRT Habitation Lévy le soin de régler les aspects plutôt techniques (comptables et suivi du programme AccèsLogis Québec, notamment) qu'ils considèrent comme accablants et complexes. Cette décision explique probablement le fait que les archives de la Corporation apparaissent peu fournies et désordonnées à l'observatrice. Interrogé à ce sujet, le chargé de projet explique qu'au GRT Habitation Lévy les documents sont conservés en formats papier et informatique, « tandis que la Corporation n'a pas d'espace pour les entreposer ».

#### **4.2.3. Formation des producteurs salariés et bénévoles**

La CASLS n'offre aucune activité de formation aux salariés ou à ses bénévoles.

Les salariés de la CASLS (concierge) et de la Coopérative de services Rive-Sud (cuisinières et aides-cuisinières) sont encadrés par M. Bernard Lauzier. On attend de ces personnes qu'elles possèdent l'expérience professionnelle nécessaire pour effectuer de manière autonome leurs tâches liées à l'entretien de la bâtisse et à la préparation des repas.

#### **4.2.4. Consommation de services**

À l'exception de situations particulières (hospitalisation, sorties avec des proches, etc.), les usagers de la CASLS prennent chaque jour les deux repas préparés par les cuisinières et aides-cuisinières. La fréquence élevée et l'importance du service de repas intensifient le lien d'usage. Une informatrice ajoute : « Il paraît que ce qui fait que les personnes âgées aiment habiter ou non une résidence, c'est la nourriture qu'on y sert. » Les usagers sont impliqués dans la décision de la composition des repas, car les cuisinières tentent de s'adapter du mieux qu'elles peuvent à leurs demandes et à leurs commentaires. Il en est de même pour les autres services. Comme les cuisinières, M. Bernard Lauzier s'ajuste aux multiples demandes des usagers, qui viennent fréquemment le voir pour différents aspects de leur vie personnelle. L'intensité du lien d'usage des services dont est responsable M. Lauzier est elle aussi assez forte, parce que les services touchent souvent l'intimité des personnes.

Les usagers utilisent aussi régulièrement les services de la buanderie et de la salle communautaire pour les loisirs où ils peuvent jouer aux cartes (parfois la salle à manger est aussi utilisée à cette fin), causer ou regarder la télévision. Seuls quelques usagers utilisent le stationnement, tous ne possédant pas nécessairement une voiture. Comme c'est le cas pour le stationnement, le lien d'usage de la salle d'ordinateurs et de l'espace réservé pour la coiffure est plutôt faible.

## 5. Éléments de synthèse et de bilan

Bien que la mise en activité de la résidence soit récente, nous tentons d'identifier des éléments de bilan sur le plan des réalisations de la CASLS, de l'économie sociale et de la société, et enfin, de proposer des perspectives.

### 5.1. Sur le plan des réalisations

Sur le plan des réalisations de l'initiative, nous nous attardons aux retombées de la CASLS, à ses accomplissements en regard des objectifs, à ses échecs et à l'identification de facteurs ayant contribué à ses succès et à ses échecs.

#### 5.1.1. Les retombées de l'initiative

Les retombées de l'initiative sont examinées en tenant compte des plans individuel, économique, associatif et social.

##### *Plan individuel*

Aucune donnée recueillie systématiquement n'est disponible afin d'analyser les retombées de la CASLS sur les déterminants de la qualité de vie<sup>1</sup> des personnes âgées.

Par contre, en tenant compte de témoignages provenant d'informateurs, nous faisons l'hypothèse que l'alimentation des usagers de la Villa des méandres s'est améliorée. Les aînés bénéficieraient d'une nourriture plus variée et de meilleure qualité que celle qu'ils avaient lorsqu'ils vivaient dans leur domicile. De plus, leur travail domestique est allégé par l'aide aux repas (incluant l'achat de nourriture, la préparation des mets, le lavage de la vaisselle, etc.) offerte par les cuisinières et aides-cuisinières. Cette aide permet aux aînés de se consacrer à d'autres sphères de vie que celle liée à l'alimentation.

Un autre élément ressortant des témoignages provenant d'informateurs concerne la solitude des personnes âgées qui s'en trouve diminuée. En partageant leur repas et leurs loisirs, les résidents sont en contact régulier avec d'autres personnes et sont susceptibles de créer des liens. Par exemple, en soirée, plusieurs jouent ensemble aux cartes et en janvier 2013, certains organiseront des soirées de bingo. Ce nouveau réseau social aide les aînés à sortir de la solitude qu'ils pouvaient vivre lorsqu'ils étaient propriétaires de leur maison et contribue à créer potentiellement des relations d'amitié. Il peut aussi faire naître un sentiment d'appartenance au sein du groupe des usagers, qui devient en quelque sorte une nouvelle communauté.

Puisque la qualité de vie est étroitement liée à la santé (Navarro, 2009), on peut se demander dans quelle mesure la CASLS permet aux personnes âgées d'être en meilleure santé en améliorant leur qualité de vie alimentaire et en élargissant leur réseau social.

---

<sup>1</sup> Ces déterminants ont trait au bien-être physique et mental, au logis, au travail et au revenu, aux relations, aux loisirs ainsi qu'aux valeurs individuelles et collectives.

### ***Plan économique***

Il apparaît important que la résidence optimise son taux d'occupation, car sa situation financière en dépend. Notons que sa situation s'améliore grandement et assez rapidement. Avant le mois de novembre 2012, la CASLS comptait seulement 5 locataires pour une offre totale de 21 unités ; à la fin du même mois, elle en comptait 15. Les responsables espèrent que le taux d'occupation atteindra 100 % avant février 2013. Or, pour le mois de décembre 2012, aucun nouveau résident n'a signé de bail. M. Félix Boudreault estime que l'objectif sera difficile à atteindre, car l'hiver les gens déménagent moins.

### ***Plan associatif***

Au sein du groupe que forment les usagers, il y a beaucoup de mouvement. L'entrée de plusieurs nouveaux locataires au mois de novembre 2012 influence considérablement les sentiments de cohésion et de solidarité interne des usagers « plus anciens », qui doivent s'ajuster à ces remous. En accueillant de nouvelles personnes, le groupe se transforme.

Les usagers ont fait leur entrée au conseil d'administration et ils jouissent désormais d'un statut plus actif. Bien qu'ils n'agissent pas à titre de président ou de vice-président, ils prennent part aux décisions concernant la CASLS et sont davantage impliqués qu'auparavant. Pour favoriser ce changement, des instigateurs du projet ont accepté de laisser leur siège à des usagers. C'est le cas de M<sup>me</sup> Françoise Bourgault, de M. Claude Gosselin et de M. Luc Comeau. Étant donné que quatre fondateurs de la CASLS sont toujours actifs au conseil d'administration, le sentiment de solidarité et de cohésion observable au départ est encore présent, bien que l'équipe soit plus restreinte.

### ***Plan social***

La CASLS répond à un besoin important, considérant la dynamique sociodémographique dépeinte dans le premier chapitre de la monographie. La résidence complète l'offre de services de la RPA à but lucratif de Saint-Léon-de-Standon avec des services additionnels et un autre type de logements, bien qu'elle n'offre pas d'assistance médicale comme le fait cette RPA privée.

#### **5.1.2. Les principales réalisations en regard des objectifs**

À l'image de ce que souhaitaient ses fondateurs, la CASLS est un OBNL offrant des services de logement permanent aux aînés qui peuvent ainsi continuer d'habiter Saint-Léon-de-Standon.

Pour l'instant, aucune donnée n'est disponible afin d'évaluer dans quelle mesure la CASLS agit sur la décroissance de la municipalité. On peut toutefois faire l'hypothèse qu'elle permet au moins à 15 résidents et potentiellement à leurs proches (qui peuvent aussi vivre à Saint-Léon) d'éviter de s'exiler.

Bien que la CASLS ait « perdu » des usagers à cause de la lenteur des démarches qui ont conduit à sa concrétisation, on ne peut pas qualifier pour autant d'échec le fait que la résidence n'était pas prête au moment où le souhaitaient les promoteurs.

Dans le présent contexte, la fréquentation des services laisse entendre que les objectifs fixés par les instigateurs sont plutôt atteints.

### 5.1.3. Les facteurs d'influence

Les qualités de leader de M. Bernard Morin sont assurément un premier facteur de succès de l'initiative. Avec son charisme naturel, son dévouement, son caractère passionné et sa confiance de réussir, M. Morin sait créer au sein de son équipe un climat très favorable. Un tel climat fait en sorte que les responsables ont du plaisir à travailler ensemble, qu'ils mettent tout leur cœur dans le projet et persévèrent malgré les difficultés. Ces qualités dont M. Morin fait preuve et le climat positif qu'il fait régner dans l'équipe sont des facteurs contribuant à la réussite du projet. En plus de ces qualités, M. Bernard Morin occupe une position stratégique au sein de la municipalité, celle de maire, qui lui confère une autorité. Cette autorité, tout comme celle que détiennent certains des administrateurs qui sont (ou étaient) également conseillers municipaux, est un facteur ayant contribué à faciliter la réussite de la CASLS.

Un autre facteur de réussite du projet a trait à l'implication personnelle de M. Bernard Lauzier. À titre de directeur général, cet homme donne à titre gracieux de son temps et de son énergie, et ce, sur une base quasi quotidienne. Il assure ainsi le bon fonctionnement de la résidence. S'il n'était pas là, les administrateurs devraient trouver des bénévoles, accomplir eux-mêmes le travail de direction (ce qui alourdirait leurs tâches) ou engager une personne qu'ils mandateraient à cette fin (ce qui ferait augmenter les dépenses).

Un troisième facteur contribuant à la réussite du projet concerne les dons de la communauté, qui a versé 70 000 \$ en moins d'un mois et demi. La rapidité avec laquelle la somme a été recueillie et l'ampleur de cette somme ont de quoi étonner, les citoyens de la municipalité ayant des revenus modestes, comme nous l'avons constaté dans l'étude du milieu (section 1.2). Leur générosité témoigne du tissu social « serré » qu'ont les Standonnien(ne)s et de l'importance que revêt pour eux la cause des aînés.

Nous l'avons évoqué plus haut, la CASLS éprouve des difficultés à accroître le taux d'occupation de la Villa des méandres. Un facteur pouvant expliquer ces difficultés est d'ordre plutôt structurel et plus particulièrement sociodémographique. En effet, l'étude du milieu (section 1.2) a révélé que Saint-Léon-de-Standon compte 1 128 habitants et qu'elle est en décroissance. Cette municipalité est située dans la partie complètement au sud de la MRC et elle est la plus éloignée de la MRC par rapport au fleuve Saint-Laurent. Elle offre peu d'emplois, présente un plus fort taux de chômage et constitue la deuxième municipalité la plus défavorisée de la MRC. En somme, le bassin de recrutement de résidents tend à s'amenuiser. Toutefois, il existe des besoins qui pourraient entraîner l'arrivée de nouveaux occupants à la résidence. Rappelons que la municipalité est composée d'une population plus âgée qu'ailleurs, plus vieillissante et moins scolarisée, et que les habitations y sont vétustes.

L'occupation partielle de la résidence résulte enfin d'un facteur stratégique dont il a déjà été question à la section 1.8.1, soit la lenteur de la réalisation du projet et la multiplicité des interlocuteurs avec qui les promoteurs doivent traiter dans ce type de démarche. Cette situation a fait en sorte que des résidents de Saint-Léon-de-Standon, désireux d'habiter la résidence, mais ne pouvant attendre qu'elle soit fin prête, ont dû s'exiler.

## 5.2. Sur le plan de l'économie sociale

Afin de juger du fonctionnement interne de l'initiative et de sa contribution à la prise en charge du développement, les éléments suivants sont analysés : les signes de dégénérescence et le scénario d'*empowerment* dans lequel la CASLS s'inscrit.

### 5.2.1. Signes de dégénérescence

Pour l'instant, la CASLS ne montre pas de signes de dégénérescence formelle. Elle éprouve bien quelques difficultés financières liées au faible taux d'occupation de la résidence, mais dès que celui-ci augmentera, notamment grâce à la publicité faite à la résidence par le bouche-à-oreille, la situation devrait s'améliorer. L'objectif poursuivi par les fondateurs consiste encore à offrir des logements aux aînés à coût abordable, sans logique de profit. Il n'y a donc pas de signe de dégénérescence des objectifs.

Par ailleurs, il est trop tôt pour statuer sur la dégénérescence organisationnelle de l'initiative, les débuts étant habituellement toujours très enthousiasmants. Il convient de prêter attention à la relève de l'équipe dirigeante. On remarque que, depuis le début du projet, le groupe des promoteurs, qui a constitué aussi le conseil d'administration provisoire, a été très actif, une situation tout à fait normale puisque ce sont ces acteurs qui ont permis au projet de se concrétiser. Plusieurs années plus tard, le noyau des fondateurs est toujours présent. Est-ce un phénomène normal pour assurer la continuité ou plutôt le symptôme d'un manque de relève ? En même temps, il faut considérer que le leadership des fondateurs s'est avéré rassembleur et mobilisateur et que de nouvelles personnes se sont jointes au premier conseil d'administration. Sans doute la relève demeurera-t-elle une préoccupation constante du fait que les usagers sont des personnes âgées dont il est généralement plus difficile d'obtenir la participation puisque, dans plusieurs cas, elles se déplacent moins facilement et ont moins d'énergie.

### 5.2.2. *Empowerment*

L'*empowerment* représente le processus et le résultat par lesquels les personnes et les collectivités sont amenées à s'approprier du pouvoir sur ce qui est important pour elles (Breton, 1989 ; Lee, 2001 ; Rappaport, 1984 ; Tengland, 2008). Plusieurs éléments laissent croire que la CASLS peut contribuer à l'*empowerment* local. Pour les usagers, l'initiative mise en œuvre contribue à préserver leur autonomie, leur dignité et leur identité en leur permettant de résider dans une municipalité à laquelle ils sont « viscéralement attachés », souligne une personne rencontrée. Pour les promoteurs, il est essentiel d'offrir des services mieux adaptés aux besoins des aînés, considérés comme les piliers de la région, et d'éviter leur exil. En ce sens, parce qu'elle permet à ces acteurs de s'approprier du pouvoir sur ce qui est important pour eux, il est possible d'affirmer que la CASLS peut contribuer à leur *empowerment*.

### **5.3. Sur le plan sociétal**

Un autre aspect du bilan concerne les effets et les retombées du projet pour la société. Il a trait au tissu social, aux effets structurants liés à l'emploi, à l'inspiration que l'initiative a pu et peut susciter et à la capacité d'historicité de la CASLS.

#### **5.3.1. Contribution au capital social**

La CASLS contribue à l'amélioration du capital social de Saint-Léon-de-Standon. En offrant aux aînés un lieu sécurisant et adapté à leurs besoins, la CASLS est complémentaire et travaille de concert avec les acteurs issus des organismes de la municipalité qui ont aussi cette cause à cœur, c'est-à-dire le CLSC de Saint-Lazare, le Club de l'Âge d'or, la Fabrique, le Cercle de Fermières, le conseil municipal et les Chevaliers de Colomb.

#### **5.3.2. Création d'emplois**

Sur le plan de l'emploi, la CASLS a contribué à la création de cinq emplois : celui du concierge et ceux des cuisinières (2) et des aides-cuisinières (2). Bien que de petite envergure, cet effet est structurant.

#### **5.3.3. Exemplarité**

La CASLS n'est pas encore très connue. D'ailleurs, elle n'apparaît encore pas au registre des RPA (MSSS, 2012). Il est trop tôt pour affirmer qu'elle a inspiré des démarches analogues, mais les chances sont grandes qu'elle le fasse. Comme le disait un des fondateurs : « Faire un 21 logements à Saint-Léon-de-Standon, c'est quand même quelque chose. Y a rien ici. Puis, aller chercher 70 000 \$ dans la communauté en moins d'un mois et demi aussi. » La détermination des instigateurs du projet, leur persévérance et la générosité des Standonnais constituent indéniablement des sources d'inspiration.

#### **5.3.4. Capacité d'historicité**

Quelle est la capacité de la CASLS à influencer le changement d'une société ? Dans le contexte actuel, où le courant dominant en habitation est celui du logement privé et individuel, les initiatives de logement social soutenu par la communauté sont moins visibles. Pourtant, parce qu'elles sont guidées d'abord par la réponse à un besoin, elles pourraient faire la preuve de la pertinence de cette formule en habitation et dans d'autres domaines. D'un côté, on peut voir la CASLS comme « une goutte dans l'océan ». Sa mise sur pied dépend en grande partie des programmes gouvernementaux qui offrent aux fondateurs un soutien financier essentiel à leur survie, mais qui limite aussi leur autonomie. D'un autre côté, on peut la considérer comme faisant partie d'un corpus d'initiatives qui contribueront, par leur cible visant à instaurer plus de logements à coût abordable pour les plus démunis, à mettre en place une société plus juste et plus inclusive. La présence des programmes gouvernementaux permet de combiner la logique de redistribution qui est une des fonctions de l'État avec une logique de réciprocité et de mobilisation citoyenne.

#### 5.4. Perspectives anticipées

Les perspectives de viabilité de la CASLS sont excellentes. La situation financière de la Corporation est actuellement déficitaire, mais tout devrait rentrer dans l'ordre dès que les logements seront tous loués. Selon le chargé de projet du GRT Habitation Lévy, il n'y a pas lieu de s'inquiéter à cet égard. La résidence devrait être remplie en mai ou en juin 2013.

Du point de vue organisationnel, le travail exceptionnel effectué à titre gratuit par M. Lauzier renforce la CASLS, mais, paradoxalement, il la fragilise dans la perspective du remplacement éventuel de ce directeur bénévole. De fait, il apparaît remarquable et hautement profitable pour la CASLS qu'une personne se dévoue avec autant de compétence et sans toucher de rémunération. Le chargé de projet du GRT Habitation Lévy explique toutefois que, généralement, les OBNL bénéficient de ce type d'apport bénévole et qu'un budget est rarement prévu pour engager une personne à la direction générale. D'autres personnes se rassurent en se disant qu'une fois l'année 2012-2013 passée, ce sera plus calme. Il s'agit d'une période exigeante, puisque c'est la première année où l'on accueille des résidents. L'investissement de M. Bernard Lauzier sera moindre par la suite et la CASLS deviendra moins fragile. Pour sa part, M. Bernard Lauzier confie en entretien qu'il n'est pas près d'abandonner ses tâches ; il s'investit pleinement, demeure dynamique et toujours très engagé dans la défense de l'intérêt de « ses » aînés.

Du côté des membres du conseil d'administration, il semble y avoir tout autant d'ardeur à poursuivre le développement de l'initiative. Un projet à court terme se résume essentiellement à sortir de la première année d'exploitation pour « souffler un peu », celle-ci étant assez accaparante. Un autre projet consiste à augmenter le nombre de locataires pour que la résidence soit enfin remplie.



## Bibliographie

Association des groupes de ressources techniques du Québec (2010). *Le développement de l'habitation communautaire – Des retombées sociales et économiques importantes en Chaudière-Appalaches*. Documents internes de la CASLS.

Bélanger, P. R. et B. Lévesque (1994). Modernisation sociale des entreprises : diversité des configurations et modèle québécois. Dans P. R. Bélanger, M. Grant et B. Lévesque, *La modernisation des entreprises* (p. 17-52). Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Boucher, S., É. Forget, V. Guindon-Bronsard, A.-S. Laroche-Morin et P. Morin (2010). *Le secteur récréotouristique de la MRC de Bellechasse*, Essai-laboratoire. Québec, Université Laval.

Boudreau, G. (2010). *Ensemble pour le développement de nos communautés*. En ligne : [cldnb.com/upload/cldnb/editor/asset/SM5/Guide\\_partenariat\\_rural\\_rapport.pdf](http://cldnb.com/upload/cldnb/editor/asset/SM5/Guide_partenariat_rural_rapport.pdf).

Boudreau, G., M. Drolet, P. Drouin, S. Fortin et Y. Lépine (décembre 2010). Petit mais fort, parce qu'ensemble ! *Le Standonnien*. En ligne : [web2.uqat.ca/chairedesjardins/documents/LeStandonniendecembre2010\\_000p.7.pdf](http://web2.uqat.ca/chairedesjardins/documents/LeStandonniendecembre2010_000p.7.pdf).

Breton, M. (1989). Liberation Theology, Group Work and the Right of the Poor and Oppressed to Participate in the Life of the Community. *Social Work with Groups*, 12 (3) : 5-18.

CID/BDC (2012). *Saint-Léon-de-Standon*. En ligne : [data.cid-bdc.ca/tableviewer/document.aspx?IF\\_Language=fra&BR\\_CSD\\_CODE=2419020](http://data.cid-bdc.ca/tableviewer/document.aspx?IF_Language=fra&BR_CSD_CODE=2419020).

CLD (Centre local de développement) de la MRC de Bellechasse (2010). *Plan de diversification et de développement de Bellechasse*. En ligne : [www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_massif\\_du\\_sud/documents/DM88.4.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_massif_du_sud/documents/DM88.4.pdf).

Christen-Gueissaz, É. (2006) Le chemin se fait en marchant. Postulats et développement de la recherche-action. Dans É. Christen-Gueissaz, G. Corajoud, M. Fontaine et J.-B. Racine (dir.), *Recherche-action. Processus d'apprentissage et d'innovation sociale*. Paris, L'Harmattan.

CLD (Centre local de développement) de la MRC de Bellechasse (2012). *L'organisation*. En ligne : [www.mrcbellechasse.qc.ca/cld/page1.html](http://www.mrcbellechasse.qc.ca/cld/page1.html).

Comeau, Y. (2003). *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région. Chaudière-Appalaches*. L'Islet, Éditions Terres Fauves.

Comeau, Y. (2009). *Réalités et dynamiques régionales de l'économie sociale. Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches*. Montréal, Éditions Vie économique, coll. « Recherche ».

Comeau, Y. (2012). *Guide de collecte et de catégorisation des données*. Document de travail.

Coopérative de développement régional Québec-Appalaches (2008). *Coopérative ? OBNL ? Faites le bon choix de structure juridique pour votre entreprise collective*. En ligne : [cld.cotedegaspe.ca/fichiers/cotedegaspe/cld/boite\\_a\\_ouils/coop\\_vs\\_obnl.pdf](http://cld.cotedegaspe.ca/fichiers/cotedegaspe/cld/boite_a_ouils/coop_vs_obnl.pdf).

Defourny, J. (dir). 1994. *Développer l'entreprise sociale*, Bruxelles, Fondation du Roi Baudoin.

Développement économique Canada pour les régions du Québec (2010). *Chaudière-Appalaches (12) – Profil socioéconomique*. En ligne : [www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/economiques/profil/chaudiere/209/index.html](http://www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/economiques/profil/chaudiere/209/index.html).

Duranceau-Cloutier, S. (2011). *Investissement majeur à Saint-Léon-de-Standon – Actualités communautaires*. En ligne : [www.hebdosregionaux.ca/chaudiere-appalaches/2011/05/17/investissement-majeur-a-saint-leon-de-standon](http://www.hebdosregionaux.ca/chaudiere-appalaches/2011/05/17/investissement-majeur-a-saint-leon-de-standon).

Emploi-Québec (2008). *Profil socioéconomique de la MRC de Bellechasse. Document de référence*. En ligne : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1563094>.

Emploi-Québec (2011a). *Portrait socioéconomique de la région de la Chaudière-Appalaches. Synthèse des territoires relevant des centres locaux d'emploi*. En ligne : [emploiquebec.net/publications/Liens-indirects/12\\_imt\\_portrait\\_Chaudiere-Appalaches\\_2010.pdf](http://emploiquebec.net/publications/Liens-indirects/12_imt_portrait_Chaudiere-Appalaches_2010.pdf).

Emploi-Québec (2011b). *Portrait socioéconomique du territoire de la MRC de Bellechasse*. En ligne : [emploiquebec.net/publications/Liens-indirects/12\\_imt\\_portrait\\_Bellechasse\\_2010.pdf](http://emploiquebec.net/publications/Liens-indirects/12_imt_portrait_Bellechasse_2010.pdf).

Fleury, C. (2012). Le bénévolat chez les personnes de 55 ans et plus. *Données sociodémographiques en bref*, 17 (1). Québec, Institut de la statistique du Québec. En ligne : [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2012/sociodemoenbref\\_oct12.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2012/sociodemoenbref_oct12.pdf).

Forgues, É. (2004). *Capital social, gouvernance et rationalisation des pratiques communautaires ; outils théoriques et méthodologiques*, Moncton, Cahier de recherche de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Giroux, M.-È. (2011). *La Coopérative de développement régional (CDR) Québec-Appalaches (1983-2010)*. Cahier de l'ARUC-DTC, Série « Recherche » n° 9. En ligne : [aruc-dtc.uqar.qc.ca/images/stories/REC-09-2011.pdf](http://aruc-dtc.uqar.qc.ca/images/stories/REC-09-2011.pdf).

GRT Habitation Lévy – groupe de ressources techniques (2011). *Rapport annuel 2011*. En ligne : [www.grthLévy.com/sites/default/files/files/rapport-annuel-2011.pdf](http://www.grthLévy.com/sites/default/files/files/rapport-annuel-2011.pdf).

Institut de la statistique du Québec (2011). *Le bilan démographique du Québec – Édition 2011*. En ligne : [www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2011/bilan2011.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2011/bilan2011.pdf).

Institut de la statistique du Québec (2012). *Bulletin statistique régional. – Chaudière-Appalaches. – Édition 2012*. En ligne : [www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/12\\_Chaudiere\\_Appalaches.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/12_Chaudiere_Appalaches.pdf).

Lamonde, J.-P. (été 2008). Saint-Léon-de-Standon. *Au fil des ans*, Revue de la Société historique de Bellechasse, 20 (3).

Lee, J. (2001). *The Empowerment Approach to Social Work Practice. Building the Beloved Community*. New York, Columbia University Press.

Lépine, Y. et Boudreau, G. (été 2012). La Contrée en montagnes dans Bellechasse : un projet de territoire en développement durable. *Interaction communautaire*, Bulletin de liaison du RQIIAC, n° 90. En ligne : [rqiac.qc.ca/bic90\\_pdf.php?article=bulletin/90/2-2.php](http://rqiac.qc.ca/bic90_pdf.php?article=bulletin/90/2-2.php).

*Loi sur les compagnies* (L.R.Q., chapitre c-38).

*Loi sur les services de santé et de services sociaux* (L.R.Q., chapitre S.4.2).

Martin-Caron, L. (2011). *Monographie de la Coopérative de développement régional Centre-du-Québec/Mauricie*. Cahiers du Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire (CRIDÉS) n° 11-04.

Mémoire du Québec (La) (2012). *Saint-Léon-de-Standon*. En ligne : [www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Saint-Léon-de-Standon\\_\(municipalité\\_de\\_paroisse\)](http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Saint-Léon-de-Standon_(municipalité_de_paroisse)).

MRC de Bellechasse (2012). *Territoire*. En ligne : [www.mrcbellechasse.qc.ca](http://www.mrcbellechasse.qc.ca).

Municipalité de Saint-Léon-de-Standon (2012). *Organismes*. En ligne : [st-leon-de-standon.jimdo.com/organismes/](http://st-leon-de-standon.jimdo.com/organismes/).

Navarro, V. (2009). What We Mean by Social Determinants of Health. *International Journal of Health Services*, 39(3), 423-441.

Poulin, A. (2010). Un investissement de 3 170 344 \$ justifié à Saint-Léon. *La Voix du Sud*, 11 novembre. En ligne : [www.lavoixdusud.com/Actualites/2010-11-11/article-1954454/Un-investissement-de-3-170-344-\\$-justifie-a-Saint-Leon/1](http://www.lavoixdusud.com/Actualites/2010-11-11/article-1954454/Un-investissement-de-3-170-344-$-justifie-a-Saint-Leon/1).

Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPAC) (2010). *Profil de la région de la Chaudière-Appalaches*. En ligne : [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/chaudiereappalaches/Vraiprofil/Pages/default.aspx](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/chaudiereappalaches/Vraiprofil/Pages/default.aspx).

Québec. Ministère de la Culture et des Communications (2012). *Chaudière-Appalaches – Histoire de la région*. En ligne : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1346>.

Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2012). *Registre des résidences pour personnes âgées*. En ligne : [wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/public/K10FormRecherche.asp?cert=&act=Rechercher](http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/public/K10FormRecherche.asp?cert=&act=Rechercher).

Québec. Portail Québec (2009). *Investissement de plus de 3 M\$ – La Société d'habitation du Québec partenaire d'un projet de résidence pour aînés à Saint-Léon-de-Standon*. En ligne : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2011/16/c4859.html>.

Rappaport, J. (1984). Studies in Empowerment. Introduction to the Issue. *Prevention in Human Services*, 3, 1-7.

Registre des entreprises (2009). *Lettres patentes – Loi sur les compagnies, Partie III. Corporation des aînés de Saint-Léon-de-Standon*. Québec, L250D53C14L22AA.

Réseau québécois des OBNL en habitation (2012). *Le réseau*. En ligne : [www.rqoh.com/le-reseau](http://www.rqoh.com/le-reseau).

Société d'habitation du Québec (2003). *AccèsLogis Québec. Programme AccèsLogis Québec – Information générale*. En ligne : [www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/M16854.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/M16854.pdf).

Société d'habitation du Québec (2005). *Profil statistique de la région – Chaudière-Appalaches*. En ligne : [www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021201.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021201.pdf).

Saint-Arnaud, P., Y. Hébert et J.-P. Lamonde (2007). *Bellechasse*. Québec, Les Éditions GID.

Statistique Canada (2007). *Saint-Léon-de-Standon, Québec (code 2419020) (tableau). Profil des communautés de 2006, Recensement de 2006*, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. En ligne : [www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F](http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F).

Statistique Canada (2012a). *Saint-Léon-de-Standon, Québec (Code 2419020) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011*, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 19 septembre 2012. En ligne : [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F).

Statistique Canada (2012b). *Chaudière-Appalaches, Québec (Code 2425) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011*, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 19 septembre 2012. En ligne : [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F) (site consulté le 15 octobre 2012).

Tengland, P. A. (2008). Empowerment : A Conceptual Discussion. *Health Care Analysis*, 16 (2), 77-96.

Touraine, A. (1993). *Production de la société*, Paris, Seuil.